



# LE PAS

Sud bourgogne

## Rapport d'activité

2022



DIRECTION REGIONALE AUX DROITS  
DES FEMMES ET A L'EGALITE DE LA REGION  
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE

*Et le soutien des municipalités de Mâcon, Charnay-Les-Mâcon, Hurigny, Sancé, Cluny, Communauté de Communes du Clunisois et du Tournugeois.*

# RAPPORT MORAL

L'année 2022 a été marquée par un événement important pour notre association : le déménagement de nos locaux après 40 ans passés au même endroit. Ce changement demandé par la municipalité depuis de nombreuses années, a eu lieu en avril 2022. Trouver des locaux adaptés à notre activité avec un certain nombre de contraintes, liées à l'accueil du public n'a pas été simple, mais nous avons finalement opté pour des locaux rue des anémones.

Les administrateurs et les salariés se sont mobilisés, et particulièrement notre directrice Corine Devillard pour identifier, visiter, prendre les contacts, réfléchir aux aspects organisationnels, prendre en compte les aspects sociaux, évaluer les risques, solliciter les financeurs, avoir le point de vue de tous...

Tout cela nous a bien occupé et a permis de penser un lieu qui soit le plus adapté possible aux publics accueillis. La démarche n'a pas été simple car il a fallu envisager l'achat de locaux et donc un endettement de l'association pour quelques années. Si le pas a été franchi c'est aussi parce que trouver des locaux à Mâcon n'est pas chose simple pour les associations. Pour autant cela nous confère une plus grande liberté d'action !

Nous avons fait le choix d'acheter un local en centre-ville, proche des collèges et lycées, afin de faciliter l'accès à nos services pour les jeunes.

Ce déménagement a été une grande réussite, car nous sommes passés de locaux vétustes à des locaux neufs, modernes et mieux adaptés à nos besoins. Les retours du public accueilli nous confortent dans notre choix !

Ce changement marque une évolution dans nos pratiques d'accueil des publics, mais aussi dans l'image de l'association. Une page se tourne.

Un autre changement de taille qu'il convient de noter : depuis le 22 février 2022, les Centres de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) s'appellent dorénavant **centres de santé sexuelle**. (Art L2311-1 du code de la santé publique). Une modification qui n'est pas anodine à l'heure où une stratégie nationale de santé sexuelle a été élaborée pour la période 2017/2030.

Le développement d'une approche globale et intégrée de la prévention et de la promotion de la santé sexuelle, une meilleure visibilité par les acteurs de terrain et le public sont les objectifs de cette nouvelle approche.

Vie et Liberté est donc maintenant un centre de santé sexuelle, situé 8 rue des Anémones à Mâcon.

## **Vie associative :**

Les membres du Conseil d'Administration et du bureau se sont réunis tout au long de l'année, afin d'être présentes pour la gestion de l'association et son développement, la représentation de l'association auprès des partenaires financiers, institutionnels et associatifs, auprès de la copropriété, le suivi de l'exécution des décisions prises, et bien sûr les actions plus militantes pour les droits des femmes et des enfants, pour les droits des plus vulnérables.

L'association a encore et toujours besoin de nouveaux administrateurs, de forces vives pour déployer ses actions militantes, être plus présente auprès de nos partenaires locaux, pour développer des idées nouvelles, innovantes, créatives : nous attendons nos futur.e.s administrateurs-trices.

La vie associative c'est aussi permettre aux administrateurs qui le souhaitent de se former. C'est pourquoi la directrice et la présidente ont suivi une formation « prise de décision stratégique » en février.

### **Rencontres administrateurs-salariés :**

Celles-ci ont lieu au moins 2 fois par an afin de faciliter les relations, échanger, se connaître, au-delà des postes et fonctions de chacune.

La rencontre prévue en janvier a malheureusement dû être annulée en janvier du fait de la reprise épidémique liée au Covid.

Une rencontre a eu lieu le 7 septembre, un temps toujours apprécié des administrateurs et des salariés, afin de mieux se connaître, se rencontrer autour d'un temps convivial et échanger sur les préoccupations et valeurs de chacun.

Nous avons eu aussi l'occasion de tenir un stand d'information dans le centre commercial de Carrefour en juin. L'occasion de promouvoir l'association et ses services auprès de la population.

### **Actions militantes :**

D'un point de vue militant, nous nous sommes rapprochés cette année des partenaires locaux, plus particulièrement de l'association Femmes Solidaires, notamment le Collectif du 8 mars, afin de participer à différentes actions lors de la journée internationale des droits des femmes, celle de la lutte contre les violences faites aux femmes, lorsque aussi le droit à l'IVG est malmené.

L'association adhère à cet effet à l'association Femmes Solidaires Mâcon et au CIFF 71.

### **Gestion administrative, financière et ressources humaines :**

Le site Internet de l'association est opérationnel depuis le début de l'année 2022 à l'adresse suivante : <https://www.lepas-sudbourgogne.fr/>

Ce site permet une visibilité des actions de l'association et des 2 services « Instants de Famille » et « Vie et liberté », véritable outil de communication, il a vocation à évoluer au fil des actualités.

En 2022, nous avons travaillé sur la transcription dans nos services de la modification de la convention collective Eclat, à laquelle nous adhérons actuellement. Au vu de la complexité de la tâche, l'association a sollicité un cabinet d'avocats, spécialisé en droit du travail dès novembre 2021, pour se faire accompagner dans la mise en œuvre de cet avenant, ce qui a permis de réviser les minimas conventionnels et maintenir la cohérence au sein de la grille de classification des salariés.

Cette rénovation du système de rémunération et de classification répond à plusieurs objectifs :

- Disposer d'outils pour valoriser les bas salaires et mettre en valeur la montée en maîtrise professionnelle des salariés
- Mieux reconnaître les compétences des salariés
- Améliorer la progressivité de la grille de classification et l'évolution des salariés.

En plus de ces mesures, et afin de pallier l'inflation actuelle, les administrateurs ont décidé en mai une augmentation de 2,48% de tous les salariés, et en décembre d'attribuer une prime de partage de la valeur.

Nous sommes conscients de l'impact de la situation économique actuelle sur le niveau de vie des salariés, et restons attentifs à leur garantir un environnement stable, en fonction de nos contraintes budgétaires.

### **Comité Social et Économique :**

En 2022, de nouvelles élections du Comité Social et Économique (CSE) ont eu lieu en mai au sein de notre association. Le CSE est un organe important de notre association, chargé d'assurer l'expression collective des salariés, permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions prises par l'association, notamment sur l'organisation du travail et la formation professionnelle.

Mme Mayoud titulaire a donc succédé à Mme Nicolas-Burry arrivée en fin de mandat.

### **Perspectives 2023 :**

Pour l'année 2023, nous prévoyons de travailler sur plusieurs chantiers importants. Tout d'abord, nous allons nous concentrer sur la gestion administrative et financière de notre association, afin de garantir une gestion toujours plus rigoureuse et transparente de nos ressources. Nous souhaitons mettre en place des modifications organisationnelles pour améliorer l'efficacité de nos processus et optimiser notre gestion financière.

Enfin, nous allons travailler sur l'élaboration d'un accord collectif d'entreprise, qui nous permettra de mieux prendre en compte les besoins et les aspirations de nos salariés, tout en garantissant la pérennité de notre association. Nous souhaitons ainsi mettre en place des dispositions qui prennent en compte les particularités de notre association, tout en respectant les règles du droit du travail.

Cet accord collectif d'entreprise viendra en complémentarité de notre convention collective.

Pour conclure, je tiens à remercier l'ensemble des membres de notre association, qu'ils soient administrateurs ou salariés pour leur implication et leur engagement dans la réalisation de nos missions. Nous pouvons être fiers de ce que nous avons accompli jusqu'à présent et je suis convaincue que nous continuerons à faire progresser notre association en 2023.

# RAPPORT FINANCIER 2022

Avant la présentation du rapport financier, voici quelques points à mettre en évidence.

Au 31 décembre 2022, l'Association présente un résultat de 41 595,82 €.

Fin 2022, le résultat du service « Vie et Liberté » est de 22 105,90 €.

Du côté des produits, les subventions sont stables depuis 3 ans. Du côté des charges, sont apparues des nouvelles lignes de dépenses liées au déménagement et à l'acquisition du local rue des Anémones à Mâcon. Les honoraires sont également en forte hausse. Cela est dû à l'acquisition immobilière, et aux conventions passées avec deux Conseillères Conjugales et Familiales, pour pallier notamment un poste vacant au sein des effectifs. En conséquence, les salaires et les dépenses associées pour ce service sont en baisse.

On peut aussi noter que les achats de pilules contraceptifs diminuent, puisque depuis le COVID on observe une modification des pratiques médicales : dans un objectif de responsabilisation, les consultantes repartent désormais plus souvent avec une ordonnance de pilule contraceptive alors qu'avant elles repartaient avec les plaquettes de pilules.

Fin 2022, le résultat du service « Instants de Famille » est de 20 156,65 €.

Globalement, les charges et les produits sont relativement stables depuis 2021. Par contre, plusieurs arrêts maladies qui n'ont pu être remplacés (mais ont bien été indemnisés) expliquent l'excédent constaté.

Notre association est impactée par des évolutions règlementaires et des décisions prises au niveau national, dont les contours demeurent à ce jour parfois encore flous. L'application du Ségur de la Santé nous questionne puisqu'elle dépend en définitive de la revalorisation des subventions versées par l'ensemble de nos financeurs, avec lesquels nous sommes en discussion sur ce point. Si notre association espère la mise en place d'une forme de revalorisation salariale courant de l'année 2023, nous souhaitons que son application puisse se réaliser de façon équitable, afin que nos services conservent leur attractivité et leurs salariés, motivés et impliqués au quotidien, sans mettre en péril les finances de notre Association.

Comme chaque année, je profite de ce bilan pour remercier tous nos financeurs et partenaires, sans qui les activités de l'Association ne pourraient avoir lieu.

Pour conclure, je vous propose d'affecter ce résultat de 41 595,82 € en report à nouveau.

# Evènements militants et partenariaux 2022



## 5 mars 2022 Journée internationale de lutte pour les droits des femmes



Action organisée par « Le Comité du 8 mars » : Femmes Solidaires Mâcon, A.M.i 71, Amnesty International, LDH, CGT, CGT Retraités, CIDFF et Le Secours Populaire. Place St Pierre à Mâcon

Participation à un collage organisé par Femmes Solidaires Mâcon à Mâcon



## 25 novembre 2022

Journée internationale de la lutte contre les violences faites aux femmes

## 2 juillet 2022

Participation à la mobilisation de Femmes Solidaires 71 pour le droit à l'IVG des femmes américaines. Esplanade Lamartine à Mâcon



## Calendrier de la honte 2022

Prénom de toutes les victimes de féminicides en 2022, mois par mois organisé par Femmes Solidaires Mâcon Esplanade Lamartine à Mâcon



## 6 décembre 2022

Participation à la conférence « Les Femmes victimes de violence en situation de handicap »

L'association Le PAS Sud Bourgogne participe aux réseaux VIF (Violences Intra-Familiales) de Clunay, Mâcon et Tournus

**En 2022, l'association LE PAS Sud Bourgogne s'est engagée auprès des partenaires locaux pour les droits des femmes et des enfants**

# COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

## Membres du bureau et du CA

Mme Corinne L'HORSET Présidente  
Mme Marie-Pierre MARCHAND, Trésorière  
Mme Magali MANIGAND  
Mme Colette PROCHASSON  
Mme Fabienne DURIX

Le Conseil d'Administration s'est réuni une fois au cours de l'année 2022 et le bureau 10 fois, en présence de la directrice.

L'association adhère aux associations et fédérations suivantes :

Association Femmes Solidaires Mâcon

Association CIDFF

Association Nationale des Centres d'Interruption volontaire de grossesse et de Contraception (ANCIC)

Association Nationale des Conseillers Conjugaux et Familiaux (ANCCEF)

Fédération Française des Espaces de Rencontres (F.F.E.R.)

Fédération Nationale de la Médiation Familiale et des Espaces Familiaux (FENAMEF).

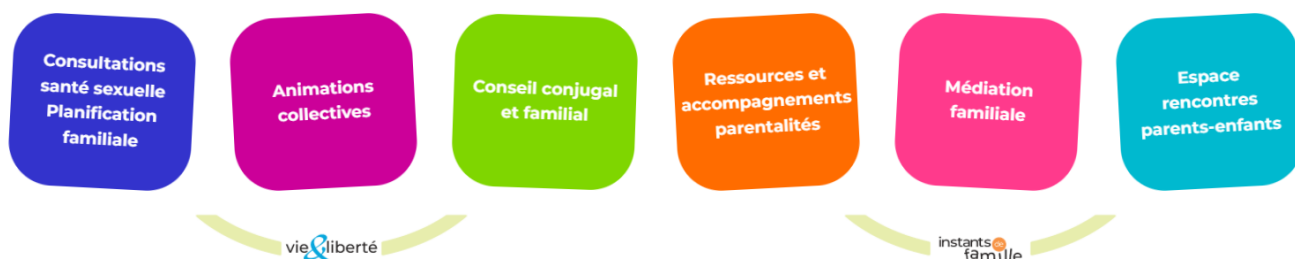
## LES SERVICES GERES PAR L'ASSOCIATION



L'association a pour finalité d'accueillir chaque personne, quel que soit son âge, dans les étapes importantes de sa vie personnelle, conjugale et familiale, de la naissance à la fin de vie.

Pour ce faire, les différents professionnels assurent en complémentarité des missions de prévention, d'accompagnement et de soutien.

### Nos activités par service



# Constitution des équipes au 31/12/2022

Association LE PAS sud bourgogne			
Service Vie et liberté	2 médecins et 1 sage-femme	8.75h/semaine	0.25 ETP
	1 conseillère conjugale et familiales	24h/semaine	0.69 ETP
	<i>2 conseillères conjugales et familiales</i>	<i>En moyenne 7h/semaine</i>	<i>Prestataire</i>
	3 personnels d'accueil et secrétariat (dont 1 en congé maternité)	73.15 h/semaine	2.09 ETP
	1 directrice	17.5h/semaine	0.5 ETP
	1 agent d'entretien	5.5h/semaine	0.16 ETP
Service Instants de famille	2 médiatrices familiales et intervenantes en Espace rencontre et visites en présence d'un tiers	52.75h/semaine	1.51 ETP
	2 intervenantes Espace rencontre et visites en présence d'un tiers	28.12h/semaine	0.80 ETP
	1 intervenantes en Espace rencontre et visites en présence d'un tiers et accompagnement parentalité	35h	1 ETP
	1 personnel d'accueil et secrétariat	31.85h/semaine	0.91 ETP
	1 directrice	17.5h/semaine	0.5 ETP
	1 agent d'entretien	3.5h/semaine	0.1 ETP



# MOT DE LA DIRECTRICE

2022 est une année qui a, me semble-t-il, permis de prendre particulièrement conscience des fragilités mais surtout des forces, de la créativité et de l'agilité de nos services à travers les événements qui ont jalonné l'année. Malgré l'organisation d'un déménagement et des absences de personnels, les activités de l'association se sont poursuivies et enrichies grâce à l'investissement et l'adaptation continue des professionnelles pour permettre d'offrir une continuité de service, une qualité d'accueil et de prise en charge des familles.

## **Les ressources humaines :**

Faisant suite à des départs en retraite, pour démission, mobilité interne ou congé parental, nous avons eu le plaisir d'accueillir de nouveaux collaborateurs.

A Vie et liberté, une CCF en tant que prestataire (travaillant par ailleurs en libéral et en centre d'orthogénie), une secrétaire et plus récemment sur ce début d'année 2023 une sage-femme (travaillant également en libéral) et une CCF sont venues renforcer l'équipe. Ces nouvelles collaborations ont par ailleurs permis d'accentuer les liens de partenariat avec le centre hospitalier et le secteur libéral, un maillage nécessaire dans l'intérêt des personnes que nous accueillons, dans le cadre d'une continuité de prise en charge.

Pour Instants de Famille, deux intervenantes en espace de rencontre (dont une qui sur 2023 interviendra en tant que prestataire pour pallier les éventuels arrêts de travail) et plus récemment une médiatrice familiale rejoignent l'équipe.

Le médecin et la médiatrice familiale qui ont quitté tout récemment l'association, ont respectivement travaillé 17 et 4 années dans l'association. Je salue leur investissement, auprès des patients, des familles et je leur souhaite de nouvelles très belles aventures.

3 stagiaires ont été accueillies dans les services (reconversion professionnelle, CCF, médecin).

## **De nouveaux projets :**

Pour Instants de famille : Une action collective autour de la séparation « Comment préserver les enfants du conflit parental ? », un projet d'accueil de pièce de théâtre pour 2023 au Lab 71 « Maux d'amour » afin de mettre en lumière ce qui se vit dans un espace de rencontre, projet mené en collaboration avec l'association l'Amarre.

Pour vie et liberté : Après bientôt une année passée dans les locaux sis 8 rue des Anémones pour l'équipe de Vie et liberté, chacun a trouvé ses marques et a contribué à faire de ce lieu un espace à la fois moderne, chaleureux et adapté à notre public et nos missions. L'équipe a déployé en effet beaucoup d'énergie dans ce déménagement, l'aménagement et la décoration. L'aboutissement de ce travail est très régulièrement salué par les consultants et les partenaires.

## **Des améliorations techniques :**

La modernisation des conditions d'accueil de vie et liberté s'accompagne également d'une modernisation technique avec l'installation de notre premier lecteur de carte vitale qui devrait nous permettre un gain de temps et une optimisation des remboursements de feuilles de soins.

De nouveaux contrats de prestations informatiques ont été signés nous laissant espérer de meilleures conditions informatiques de travail.

**Sens, cohérence et visibilité de nos missions :**

Les services ont achevé leur démarche d'actualisation ou de première écriture de leurs projets de service respectifs : des processus qui ont permis collectivement de partager les représentations, clarifier les missions, les orientations et les modalités de fonctionnement.

Nous avons poursuivi le travail de communication entamé l'année précédente par l'actualisation des flyers d'Instants de famille, la création d'une nouvelle plaquette pour Vie et liberté et la création de roll up pour l'association et ses services.

**Remerciements :**

C'est avec enthousiasme que j'entame 2023 dans l'espoir que les projets à venir menés avec les équipes, les administrateurs et les partenaires (institutionnels, financiers et techniques) constituent des moments riches, porteurs de sens et répondant aux besoins des familles. Je remercie chacun d'entre eux pour leur précieuse collaboration.

# SOMMAIRE

<b>Activité du service Vie et liberté</b>	p.12-14
I. Mission de santé sexuelle-planification familiale	p.15-19
II. Accompagnement de la relation affective, conjugale et familiale	p.20-23
III. Interventions de groupe vie affective relationnelle sexuelle et Familiale	p.24-26
IV. Vie du service	p.27
<b>Activité du service Instants de famille</b>	p.28-29
I. Médiation familiale	p.30-32
II. Espace de rencontres	p.33-36
III. Visite en présence d'un tiers	p.37-38
IV. Ressources et accompagnements à la parentalité	p.39-40
V. Vie du service	p.41-42
<b>ANNEXES</b>	

### Promotion de la santé sexuelle et accompagnement du lien conjugal et familial

#### Chiffres clés

323 demi-journées d'ouverture

383 consultants ayant fréquenté le service au moins une fois dont :

- 63% de nouveaux consultants,
- 35% de mineurs,
- 91,4% de femmes et 8,6% d'hommes.

713 consultations et entretiens dont :

- 448 consultations médicales
- 265 entretiens de conseil conjugal et familial

70 séances d'information collectives

844 accueils téléphoniques

105 accueils physiques (indépendant de l'accueil des consultations)

#### Actualité et perspectives du service

Le service est dorénavant situé au 8 rue des Anémones à Mâcon.

Le déménagement, la réalisation de travaux et des absences de personnels (en lien notamment avec 1 poste de CCF resté vacant toute l'année) ont influencé l'activité du service et occasionné de fait une diminution du nombre de journées d'ouverture et de consultations, avec notamment une liste d'attente pour les suivis de conseil conjugal familial.

Pour autant proportionnellement aux jours d'ouverture et au nombre de salariés en poste sur cette année, nous avons reçu davantage de consultants par rapport à l'année précédente.

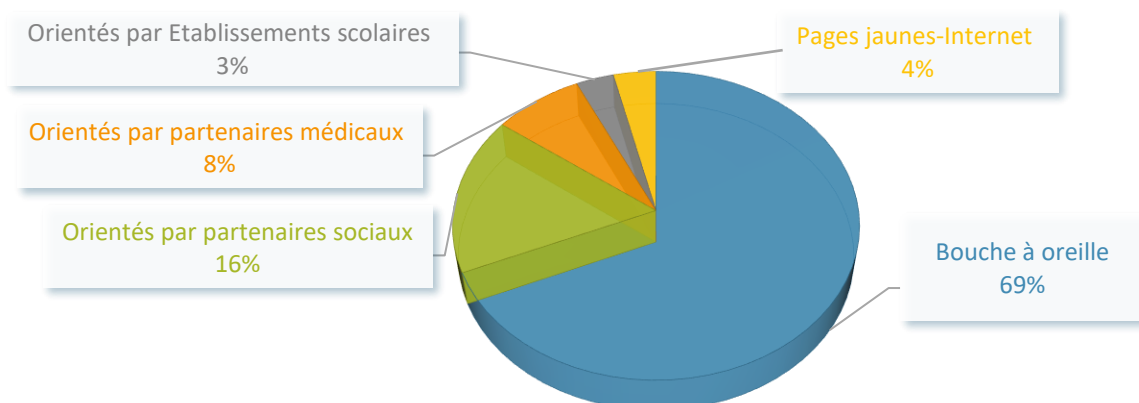
Le service a également effectué de nombreuses animations collectives et de nouveaux partenariats ont vu le jour avec notamment l'IME d'Hurigny.

Mme Bresson, la nouvelle coordinatrice des centres de santé sexuelle du département est venue rencontrer notre équipe. Nous avons pu évoquer avec elle nos modalités d'interventions et projets. La convention avec le Conseil Départemental est renouvelée et permet à compter de 2023 une augmentation hebdomadaire de 8 heures d'interventions collectives d'éducation à la vie affective et sexuelle.

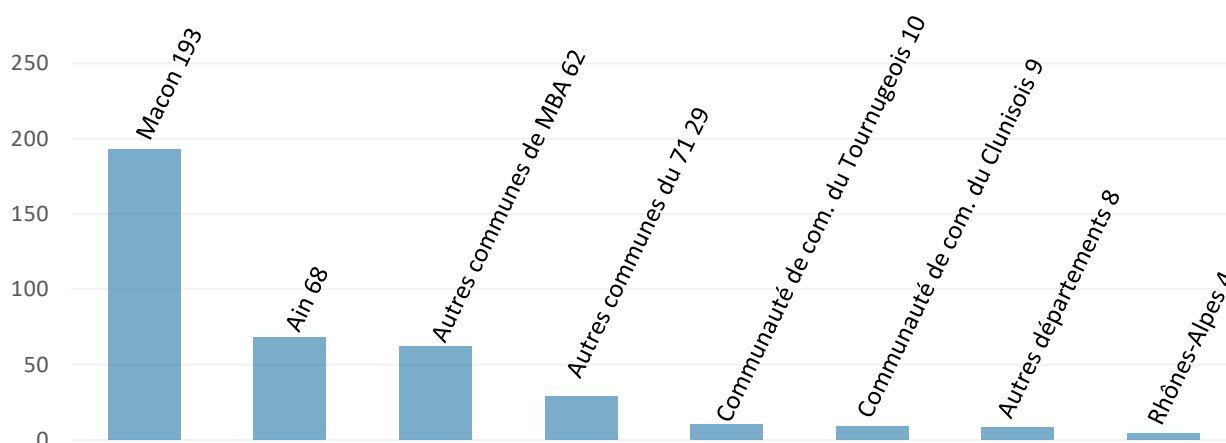
Enfin le service s'est, depuis cette année, doté d'un lecteur de carte vitale et les consultants sont donc dorénavant invités à venir avec leurs documents de couverture sociale s'ils en ont.

## Statistiques (hors activité Animation collectives)

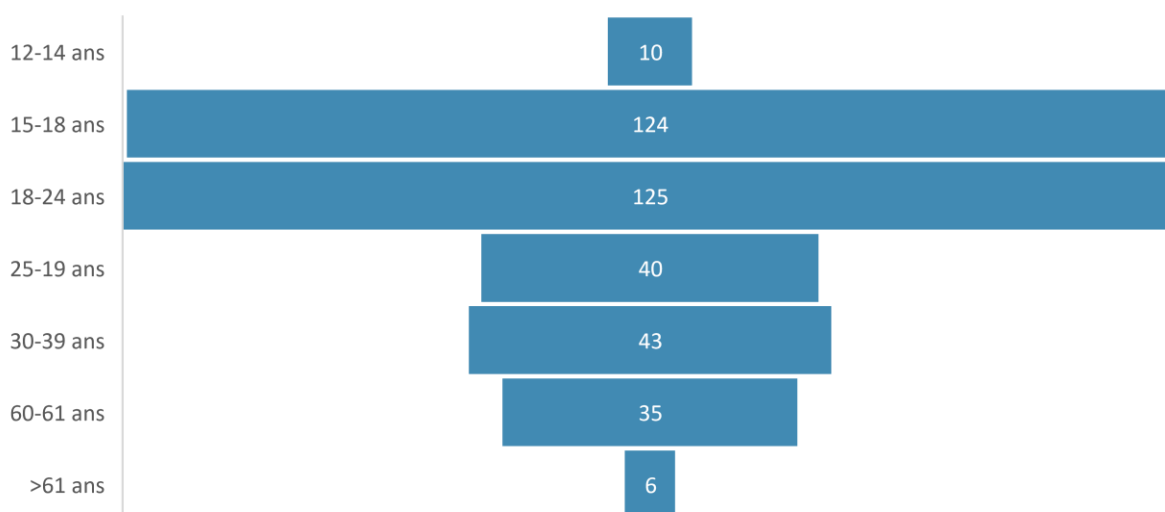
### Comment les nouveaux consultants ont-ils connu le CSS ?



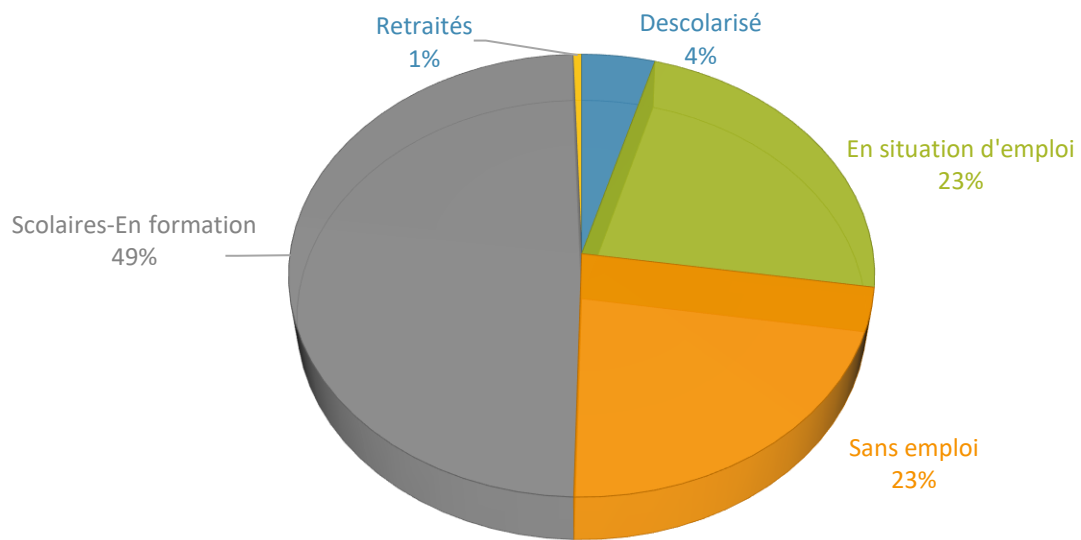
### Origine géographique des consultants de 2022



### Age des consultants



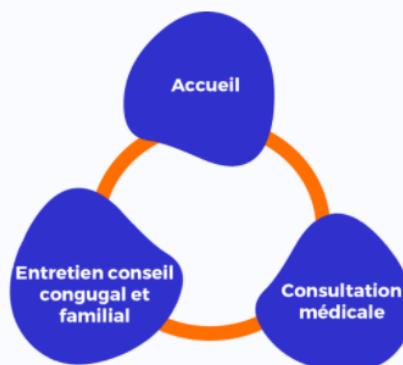
## Catégories socio-professionnelles des consultants



### Nos activités



**Pour toute personne sans limitation d'âge, seule ou en couple**  
**Gratuité ou sans avance de frais pour les majeur-e-s sans ressources**  
**Prise en charge pluridisciplinaire**



# I. Mission de santé sexuelle - planification familiale

## Santé sexuelle • Planification familiale

Consultation Médicale - Écoute, échanges, informations sur la vie affective, relationnelle et sexuelle



Article R2311-7 du code de la santé publique : Les centres de planification ou d'éducation familiale exercent les activités suivantes :

1° Consultations médicales relatives à la maîtrise de la fécondité ; 2° Diffusion d'informations et actions individuelles 4° Entretiens préalables à l'interruption volontaire de grossesse prévus par l'article L. 2212-4 ; 5° Entretiens relatifs à la régulation des naissances faisant suite à une interruption volontaire de grossesse

### Chiffres clés

**325** personnes ont consulté le centre en santé sexuelle et planification familiale dont :

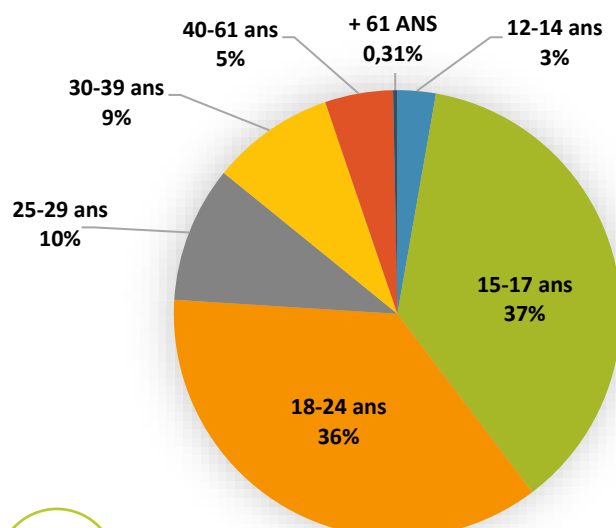
- 285 consultations médicales
- 40 entretiens avec une CCF

**489** rendez-vous dont

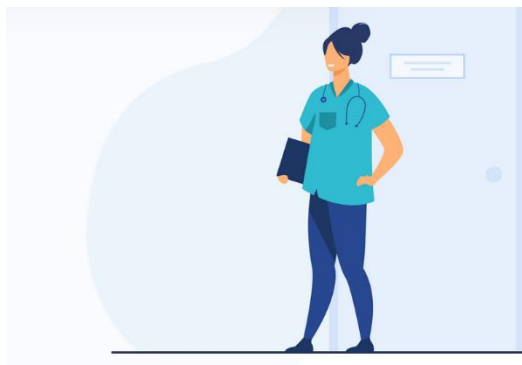
- 448 consultations médicales
- 41 entretiens avec une CCF

**40%** de consultants mineurs

Quelles sont les tranches d'âges des consultants ?

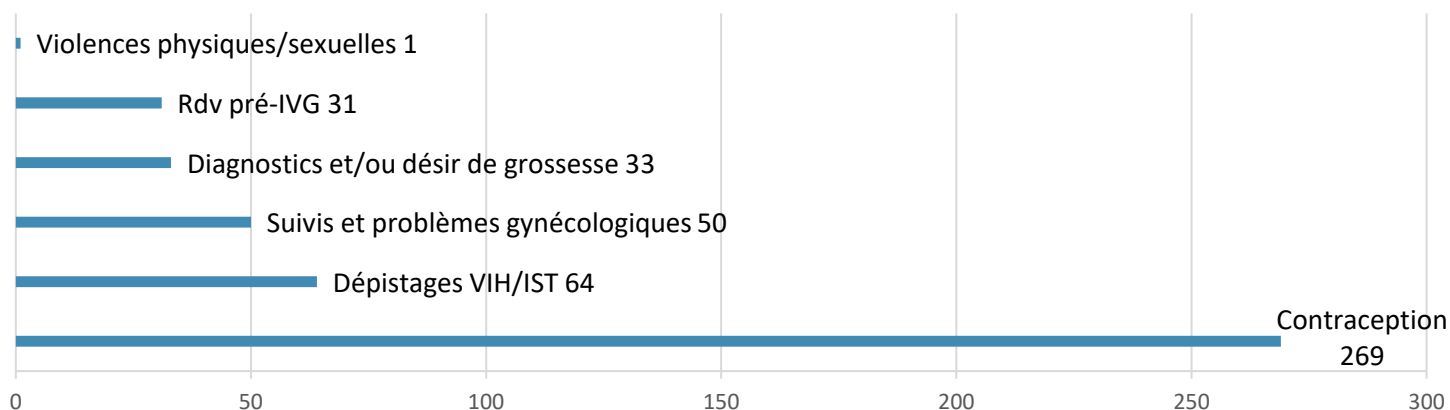


## 448 Consultations médicales effectuées par les médecins et la sage-femme



Lors d'une consultation médicale, plusieurs thématiques sont abordées. Il paraît important de différencier le motif principal pour lequel le patient a consulté et le nombre d'actes réalisés. Une personne peut venir par exemple consulter pour un motif principal d'interruption volontaire de grossesse (IVG), mais une information, une prescription de contraception pourra également être réalisée.

### Quels sont les motifs principaux de consultation médicale en 2022 ?



	Nb de consultations médicales (avec ce motif principal)	Nb d'actes réalisés au cours des consultations sur 2022	Nb d'actes réalisés au cours des consultations sur 2021
<b>Contraception</b>	<b>269</b>	<b>290</b>	<b>328</b>
<b>Dépistage VIH/IST</b>	<b>64</b>	<b>406</b> <b>7 résultats positifs</b>	<b>432</b> <b>28 résultats positifs</b>
<b>Rdv Pré-IVG</b>	<b>31</b>	<b>33</b>	<b>42</b>
<b>Diagnostic et /ou désir de grossesse</b>	<b>33</b>	<b>45</b> <b>5 diagnostics positifs</b>	<b>63</b> <b>2 diagnostics positifs</b>
<b>Suivis et problèmes gynécologiques</b>	<b>50</b>	<b>57</b>	<b>33</b>
<b>Violences physiques/ Violences sexuelles</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
<b>Total</b>	<b>448</b>	<b>834</b>	<b>903</b>



## 41 Entretiens effectués par la conseillère conjugale et familiale



Ces entretiens, lorsqu'ils suivent les consultations médicales, permettent une complémentarité de regards et de langage en vue d'une meilleure intégration des informations.

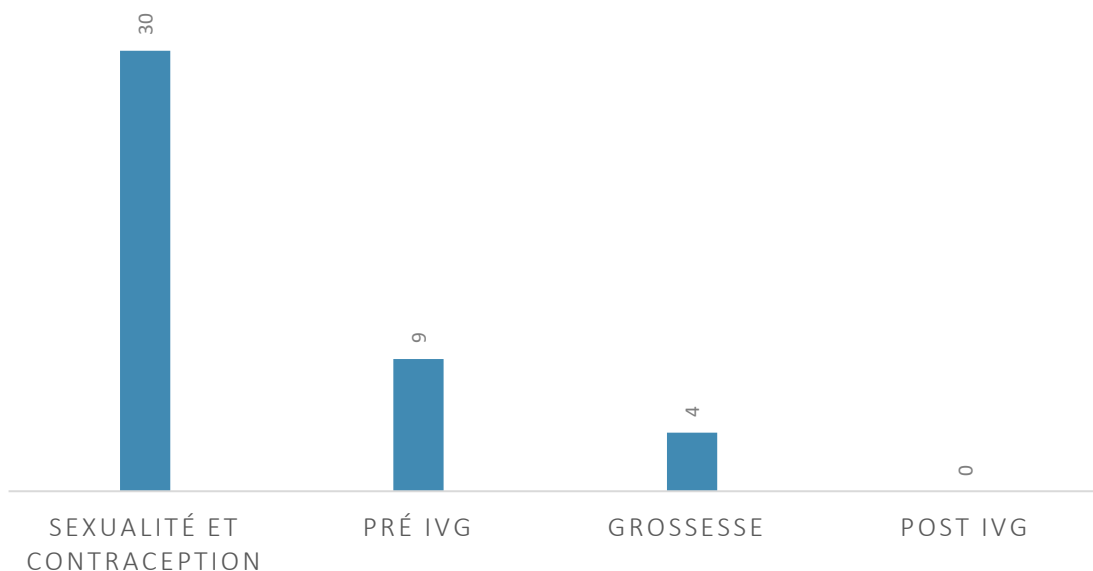
Ils ouvrent aussi un espace de parole et de réflexion dans une approche globale de la personne :

- C'est un lieu où les souffrances, les représentations, les fantasmes peuvent se dire.
- Les événements peuvent être reliés à l'histoire conjugale, familiale et personnelle en fonction de sa situation dans sa famille d'origine.

Ces entretiens permettent donc une clarification de la situation et peuvent ouvrir à une orientation ou à un accompagnement en interne. Ils jouent donc un rôle de prévention et de veille.

Ils peuvent permettre d'aider à la prise de décision lors d'une grossesse, aborder la prise d'une première contraception, apporter des informations de prévention des risques et de promotion de la santé sexuelle

### Quels sont les sujets abordés en entretien de planification familiale ?



Parmi les entretiens CCF de planification familiale, 93% se déroulent en individuel et 7 % se déroulent en couple.

## Focus contraception - Entretien avec la CCF

Depuis des années à Vie et Liberté, pour les demandes de première contraception, le choix a été fait de coupler la consultation médicale avec un entretien avec une CCF. Pourquoi donner un rendez-vous supplémentaire avec la CCF ? Est-ce légitime ? C'est avant tout le choix de notre équipe, qui est le fruit d'une réflexion issue de nos observations sur le terrain.

En premier lieu, nous avons constaté que les jeunes femmes arrivent rarement à assimiler toutes les informations reçues en consultation, surtout quand elles prennent la pilule pour la première fois, car les informations à intégrer sont nombreuses. La CCF pose des questions ouvertes afin d'inviter à s'exprimer, et pouvoir compléter, rectifier, réassurer. Des exemples concrets de la vie de tous les jours sont utiles : « Qu'est-ce qui se passe si tu vomis ou si tu as la diarrhée 2 ou 3 heures après avoir pris le comprimé ? » ; « Dans quel cas il faudrait prendre la pilule d'urgence ? » ; « Comment tu peux faire si tu oublies ta plaquette chez ton copain ? ».

Au-delà de l'indispensable intégration des informations liées à la prescription médicale, la posture de la CCF encourage l'engagement de chaque femme vis-à-vis de la démarche de contraception. Plus la femme est active et actrice, plus elle se sentira à l'aise, et la pratique nous montre aussi que cela réduit les risques d'oubli et de mauvaise utilisation. La carte « mémo » (voir ci-dessous) reste un support mais ne peut pas remplacer l'appropriation active de son contenu.

Avec une personne en situation de handicap, il faut parfois tout reprendre depuis le début : « à quoi ça sert une contraception, qu'est-ce que ça veut dire ? » ... « comment ça démarre une grossesse ? »

Une fois cette étape passée, la CCF informe que l'on peut aborder différents sujets : le fonctionnement du cycle menstruel, l'action du contraceptif sur leur corps. Certaines sont aussi très intéressées par l'anatomie, le plaisir. Enfin la CCF invite à échanger sur des préoccupations, des situations de violences, des difficultés. La personne peut alors bénéficier d'un accompagnement si elle le souhaite, parfois un entretien unique suffit.

**Que faire en cas d'oubli de pilule ?**  
**Il faut réagir vite.**

Nom de votre pilule :

Votre plaquette contient des comprimés inactifs (demi-comprimés de la plaquette) : oui  non  nombre

Délai au-delà duquel il existe un risque de grossesse :  3 h  12 h

Si le décalage est inférieur au délai ci-dessus, prenez immédiatement le comprimé oublié (2 comprimés peuvent être pris le même jour), puis les comprimés suivants à l'heure habituelle. Il n'y aura pas de risque de grossesse.

\* Selon recommandations de la HAS. La notice de votre pilule reprendra des indications d'urgence. En cas de doute ou d'incompréhension, demandez conseil à un professionnel de santé.

413-8913

## Contraception hormonale pour les hommes

Nous avons été interrogés à plusieurs reprises sur ce point durant cette année. Actuellement les hormones en injection sont à l'étude et n'ont pas d'AMM (Autorisation de Mise en vente sur le Marché) pour ce traitement. La seule contraception masculine autorisée en France est la stérilisation.

## Actualité législative sur la contraception

Votée par l'Assemblée nationale le 23 octobre 2021 et publiée au journal officiel le 24 décembre 2021, la prise en charge intégrale des frais liés à la contraception, dès le 1er janvier 2022, s'étend à toutes les femmes jusqu'à l'âge de 26 ans et non plus seulement aux mineures. Cette mesure pourrait concerner 3 millions de jeunes femmes. Le parcours de contraception des mineures peut être protégé par le secret.

Cette mesure concerne la prise en charge intégrale :

- une première consultation par un médecin ou une sage-femme, englobant la santé sexuelle, la contraception et la prévention des infections sexuellement transmissibles et une consultation de suivi dans la première année, puis une consultation annuelle. La première consultation est aussi prise en charge pour les jeunes hommes.
- des examens ou actes médicaux en lien avec la contraception.
- différents types de contraception remboursée sur prescription en pharmacie sans avancer de frais (pilules hormonales de 1<sup>o</sup> ou de 2<sup>o</sup> génération, implant contraceptif hormonal, stérilet, contraception d'urgence hormonale). Les patches, anneaux contraceptifs, spermicides ne sont pas concernés par cette mesure.

A cela s'ajoute depuis le 1er janvier 2023 dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale de l'année 2023 :

- la disponibilité en pharmacie de la contraception d'urgence, sans ordonnance et sans avance de frais, quelque-soit l'âge
- la disponibilité en pharmacie de 2 marques de préservatifs masculins, sans ordonnance et sans avance de frais, pour les moins de 26 ans. Ces 2 marques de préservatifs sont prises en charge à 60%, sur ordonnance à partir de 26 ans.
- la prise en charge sans ordonnance et sans avance de frais, pour les moins de 26 ans, au laboratoire des dépistages d'IST et à partir de 26 ans, la prise en charge sans ordonnance et sans avance de frais au laboratoire du dépistage sérologique du HIV.

### A retenir 2022

Le nombre de personnes ayant consulté un professionnel médical continue de progresser : 247 en 2020, 261 en 2021 et 285 en 2022.

Le nombre de consultations au sein du centre, en lien avec l'IVG diminuent depuis plusieurs années : 61 en 2019, 40 en 2020, 40 en 2021 et 31 en 2022.

La diminution du nombre de personnes ayant bénéficié d'un entretien CCF pour une problématique de santé sexuelle par rapport à l'année précédente est à mettre en lien avec l'absence d'une CCF en 2022.

## II. Accompagnement de la relation affective, conjugale et familiale



Article R2311-7 du code de la santé publique Les centres de planification ou d'éducation familiale exercent les activités suivantes :

2° Diffusion d'informations et actions individuelles et collectives de prévention portant sur la sexualité et l'éducation familiale, organisées dans les centres et à l'extérieur de ceux-ci en liaison avec les autres organismes et collectivités concernés ; 3° Préparation à la vie de couple et à la fonction parentale, entretiens de conseil conjugal et familial

Art. R. 2311-1.-I. du code de la santé publique -Les établissements d'information, de consultation ou de conseil familial mettent en œuvre les missions suivantes : 2° Accompagner les personnes dans leur vie affective, relationnelle et sexuelle. « Cette mission comprend notamment : « a) L'accompagnement des situations de crise conjugale et familiale ; b) L'accompagnement du désir ou du non-désir d'enfant, des grossesses menées à leur terme ou interrompues, des souhaits d'adoption ou démarches de procréation médicalement assistée menés à leur terme ou interrompus ; « c) L'accompagnement des situations fragilisantes pour la famille ; « d) Le soutien, l'accompagnement et l'orientation des personnes et des familles confrontées à des situations de dérive sectaire ou radicale et d'emprise mentale.

### Chiffres clés

224 consultations

58 personnes bénéficiaires

91% de majeurs

La CCF répond à trois demandes :

Demande individuelle

Demande conjugale

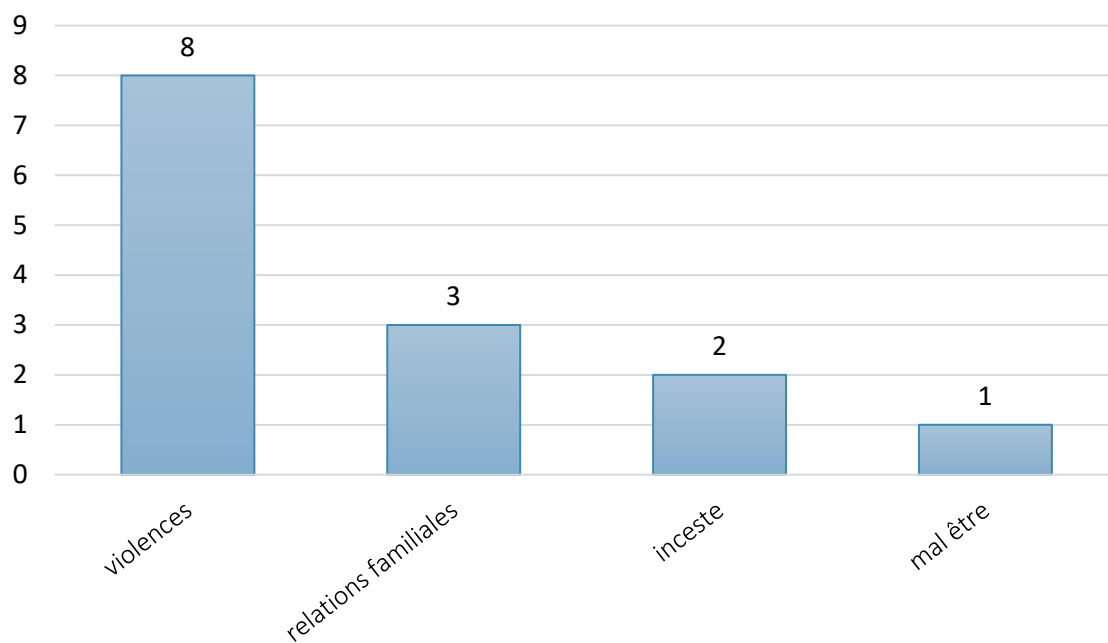
Demande familiale

*mal être, estime de soi, rupture, communication, conflits, violences, parentalité, équilibre familial, famille recomposée, etc.*

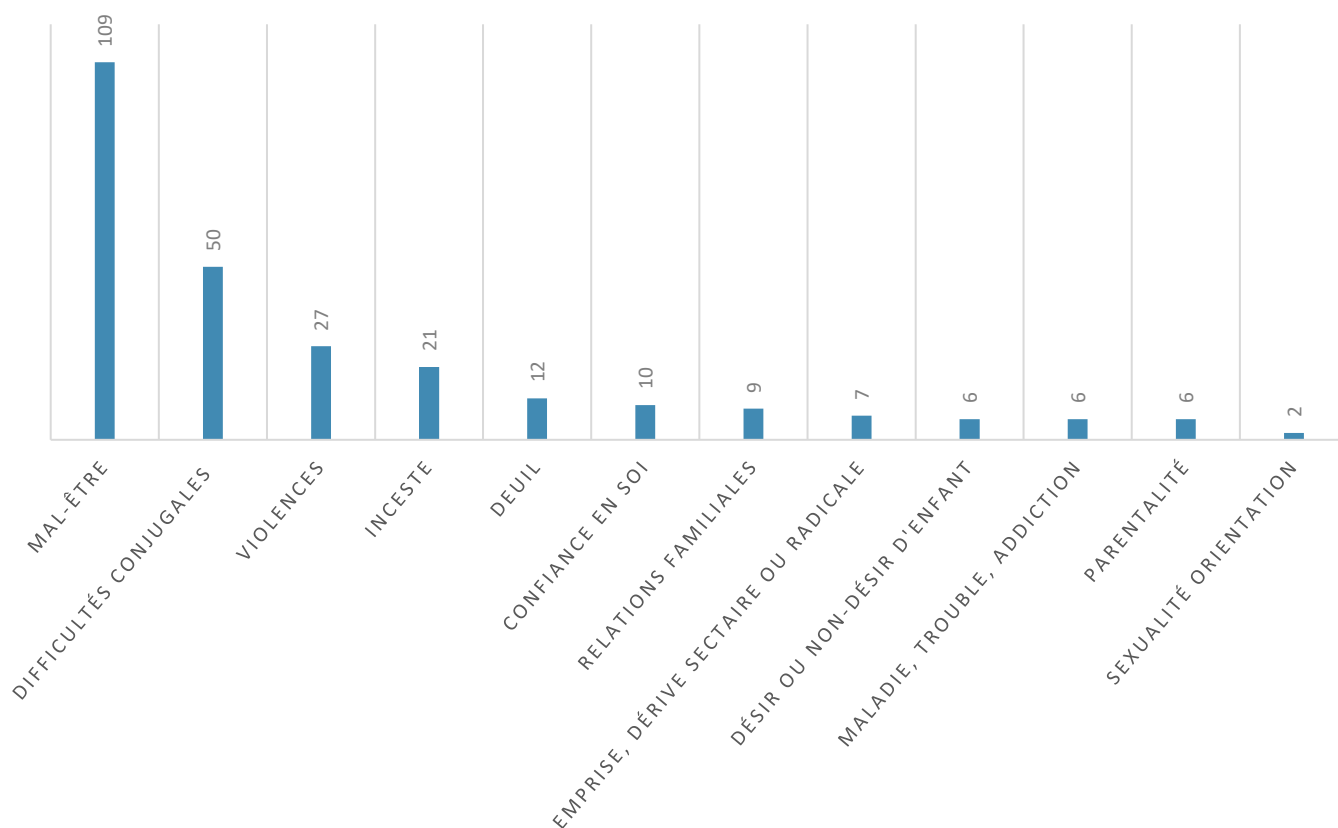
Elle accompagne à toutes les étapes de la vie affective, relationnelle et sexuelle.

## Quels sont les sujets abordés en entretiens de conseil conjugal et familial ?

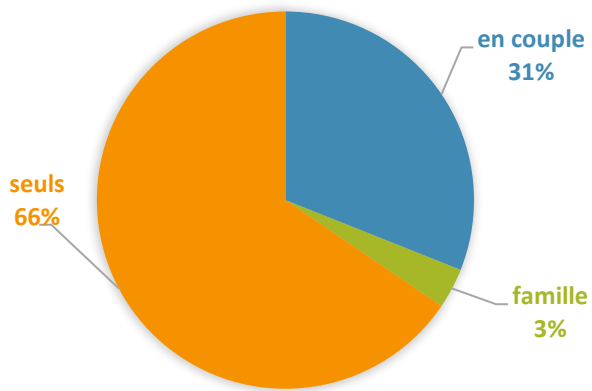
### pour les -18 ans



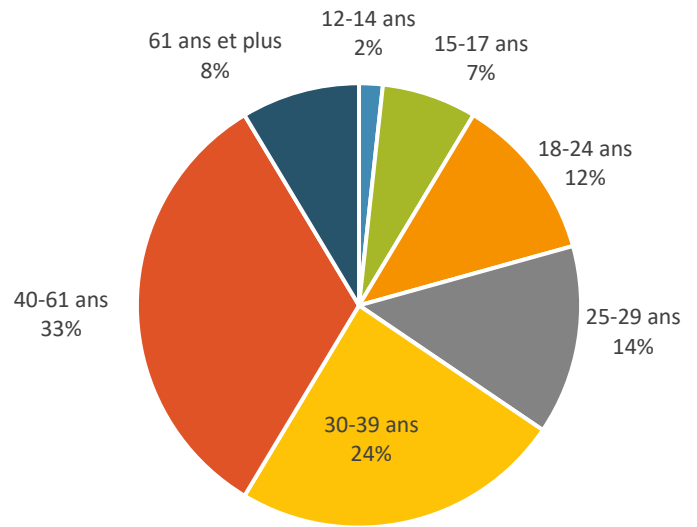
### pour les + 18 ans



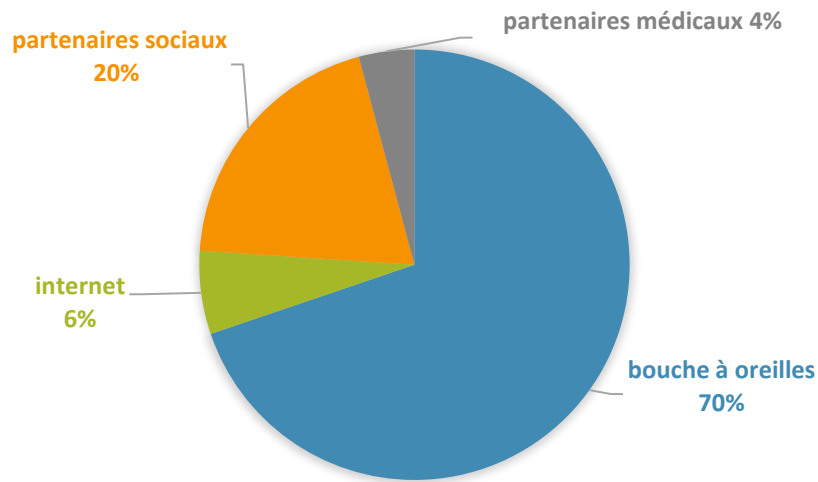
Consultants venus seuls ou accompagnés ?



Quelles sont les tranches d'âges des consultants ?



Comment les nouveaux consultants ont-ils connus le centre ?



## FOCUS sur l'inceste

Le conseil conjugal et familial peut être un lieu privilégié pour parler de l'inceste. Dans notre pratique, nous observons régulièrement des demandes de soin psychique liées à des attouchements ou viols incestueux. La CCF ne peut pas aller sur ce terrain de soins très spécifiques, elle oriente auprès de professionnels formés. Cependant, la CCF peut déculpabiliser, expliquer les mécanismes psychologiques agissant dans l'inceste, aider à comprendre les répercussions au quotidien, soutenir et encourager le cheminement de chacun.

Plusieurs paramètres semblent contribuer à ce mouvement de libération de la parole des victimes : sa médiatisation, l'évolution des connaissances et des soins proposés (création des centres régionaux dédiés aux psycho traumatismes, psychiatres ou psychologues pratiquant l'EMDR, les Thérapies Comportementales et Cognitives...), l'identification de Vie et liberté comme structure ressource par les partenaires et par le public, et le dépistage des violences qui est réalisé dans le cas où la personne ne se confie pas spontanément.

La commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants, la CIIVISE a été créée en 2021. La commission a été installée par le secrétaire d'Etat chargé de la famille et de la protection de l'enfance afin de formuler des recommandations pour mieux prévenir les violences sexuelles, mieux protéger les enfants victimes et lutter contre l'impunité des agresseurs.

### A retenir pour 2022

Le nombre d'entretiens et de personnes accompagnées a, proportionnellement au temps de présence de CCF (24h par semaine contre 44h en 2021) légèrement augmenté.

Les difficultés conjugales ont longtemps été les premiers motifs de consultation ce qui n'a pas été le cas cette année, où les problématiques de mal-être ont prédominé.

### III. Interventions de groupe « vie affective, relationnelle, sexuelle et familiale »



Art. R2311-7 du code de la santé publique : « 2° Diffusion d'informations et actions individuelles et collectives de prévention portant sur la sexualité et l'éducation familiale, organisées dans les centres et à l'extérieur de ceux-ci en liaison avec les autres organismes et collectivités concernés ;

Art. R. 2311-1-1. du code de la santé publique : « 1 Informer sur les droits en matière de vie affective, relationnelle et sexuelle et éduquer à leur appropriation, ainsi que contribuer au renforcement de l'estime de soi et au respect de l'autre dans la vie affective, relationnelle et sexuelle.

#### Chiffres clés

15 projets réalisés

70 séances

562 participants

Les CCF interviennent auprès de groupes de jeunes (scolarisés ou non), d'adultes, de personnes en situation de vulnérabilité, de professionnels sur des thématiques de vie affective relationnelle et sexuelle (par exemple sur le consentement, la relation filles/garçons, la contraception et les IST, la construction de l'identité, les normes et stéréotype de genre, les violences...) et de parentalité (par exemple : devenir parent et rester en couple, conjuguer vie personnelle, familiale et professionnelle...).

**Ethique d'intervention** : approche neutre et positive, bienveillance, non jugement, confidentialité.



Noms de la structure	Thématique ED ou interventions	Niveau de classe	Nbre de participants	Nbre de séances	Nbre d'heures de séances	Durée de la séance
Café des parents	Parentalité	Parents	6	4	6	1.5
Collège Schumann	Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle	4ème	178	12	9.96	0.83
Collège Tournus	Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle	4ème	54	4	6	1.5
LEGTA DAVAYE	Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle	3ème	16	2	3	1.5
Dispositif relais	Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle	5ème	8	2	3	1.5
Dispositif relais	Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle	6è 5è 4è 3è	18	6	14	1 à 1.5
IME Institut Pierre Chanay	Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle	Spécialisé	51	14	14	1
MFR Pont de Veyle	Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle	2nde	14	2	2	1
MFR Pont de Veyle	Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle	3ème	27	2	2	1
MFR Pont de Veyle	Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle	4ème	12	1	1	1
MFR Pont de Veyle	Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle	Lycée	19	3	3	1
Mission Locale	Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle	divers (16/25 ans...)	78	10	15	1.5
IME Papillons blancs	Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle	Situation handicap mineur	13	3	4.5	1.5
Forum étudiants-Théâtre Macon	Promotion/Communication Association	Etudiant	50	1	2	2
<b>TOTAL</b>			562	70	85,46	

## Focus sur les interventions à l'IME des papillons blancs

**PUBLIC** : 3 groupes de jeunes (de 17 à 20 ans) en partance de l'IME pour une institution pour adultes ou en autonomie.

**OBJECTIF** : Présenter le centre, les missions, l'équipe. Présenter le déroulement d'une première consultation gynécologique pour les filles, ensuite proposer un espace de parole autour du consentement.

**OUTIL** : « Mon corps, moi et les autres »

**INTERVENANTES** : Mme Laville (sage-femme) et Mme Bernaz, (Conseillère Conjugale et Familiale).

**MODALITES** : par demi-groupes non mixtes en présence d'un personnel de l'IME durant les ateliers. 45 min avec une sage-femme et 45 min avec une conseillère conjugale et familiale.

Des thématiques ont été abordées auprès de chacune des professionnelles de façon complémentaire :

l'intimité, la pudeur, le consentement, la construction de rapports respectueux dans les relations amoureuses, ce que permet ou condamne la loi.

La sage-femme dans le cabinet médical a abordé plus particulièrement :

- le corps, l'anatomie de l'appareil génital et la physiologie de la reproduction (les caractères sexuels secondaires : les cycles menstruels, le passage à la puberté...).

- le déroulement d'une consultation en gynécologie (le cadre de l'entretien, le secret médical). Elle a montré la table d'examen en précisant qu'aucun acte médical ne peut être fait sans le consentement de la patiente. Tout examen est expliqué de façon claire et adaptée à la compréhension de chaque patiente.
- les différents moyens de contraception chez les deux partenaires.
- le dépistage et le traitement des Infections Sexuellement Transmissibles (IST).

Un atelier a été proposé aux groupes de garçons sur la base du volontariat portant sur la pose et le retrait du préservatif.

La CCF, dans son bureau d'entretien a repris les questionnements abordés avec la sage-femme et initié un échange portant plus spécifiquement sur :

- les relations filles/garçons
- L'intimité : « qui PEUT toucher mes parties intimes avec mon accord » (y compris les professionnels de santé ou en charge de la toilette, mon amoureux), « qui NE PEUT PAS toucher mes parties intimes ».

Les jeunes et les professionnels de l'IME ont apprécié l'espace de parole ouvert dans ce lieu, avec des intervenants différents de leur structure d'accueil. Ils ont pu identifier « Vie et liberté » comme un lieu ressource.

Il a également été mentionné la cohérence et la complémentarité des ateliers distincts (médical / CCF). Un binôme qui nous a semblé pertinent au regard des retours de l'institution et également une collaboration transversale enrichissante entre collègues du centre.

## A RETENIR 2022

2 CCF sont intervenues sur l'ensemble de l'année ce qui a permis de poursuivre les partenariats existants, avec la mission locale, l'Institut Pierre Chanay, le dispositif relais.

Un nouveau projet avec les classes de 4<sup>e</sup> du collège Schumann : première partie de l'intervention en groupe non mixte pour aborder principalement l'anatomie, la puberté puis seconde partie en classe entière et donc en groupe mixte pour aborder ce qui se passe dans le "cœur" et dans la tête, c'est-à-dire la vie affective, les émotions, les sentiments, notre équilibre psychologique, comment on se sent mentalement.

Un nouveau projet avec l'IME des papillons blancs explicité ci-dessus réalisé avec une CCF et une sage-femme.

## IV. Vie du service

---

### Echanges et réflexion d'équipe

- Réunion d'équipe tous les mois : en alternance 1 mois sur deux avec l'ensemble du personnel et 1 mois sur deux avec les CCF et l'accueil uniquement.
- 4 réunions de travail sur l'élaboration du site internet.
- 4 réunions sur l'élaboration du projet de service.

### Implication de l'équipe dans un travail de réseau partenarial sur le territoire

- 3 Réunions avec la PMI (1 réunion entre CCF du département, 1 réunion avec Mme Bresson, nouvelle coordinatrice des Centres de Santé Sexuelle et une rencontre avec les sage-femmes PMI).
- Réseau VIF (Violences Intrafamiliales) : participation aux rencontres du réseau de la MBA, Tournus.
- Rencontre institutionnelle avec le CHRS le Pont.
- Participation rencontres partenariales thématiques : CSAPA estime de soi et conduite addictive, journée REAPP « familles plurielles » et groupe ressource addiction France.
- Réunion de concertation publique sur la prévention avec le conseil national de la refondation.
- STAFF annuel du réseau périnatal de Bourgogne Franche-Comté.

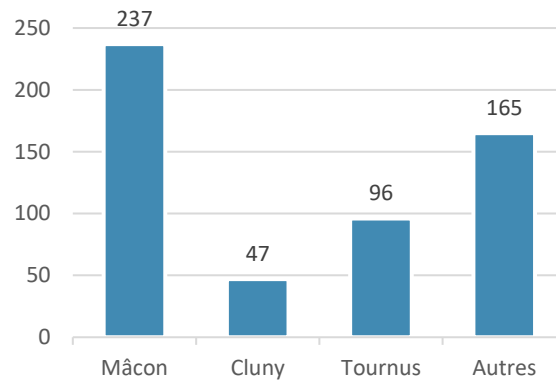
### Formations-supervisions-conférences

- Les CCF et le personnel à l'accueil bénéficient d'une supervision individuelle
- L'équipe bénéficie d'une supervision collective tous les mois.
- La secrétaire a terminé et validé sa formation en Conseil Conjugal et Familial.
- La seconde secrétaire-accueil est en cours de formation en éducation à la vie.
- 2 médecins ont suivi une formation sur les violences conjugales, grossesse et périnatalité.
- La directrice des services a suivi une formation sur la prise de décision stratégique.

Le service Instants de Famille propose des entretiens, sur rendez-vous :

- Dans nos locaux au 172 rue de la Chanaye, Bâtiment POESIE, à Mâcon
- Au centre social et à 1001 Familles à Cluny,
- Au centre social l'espace Chanay à Tournus.

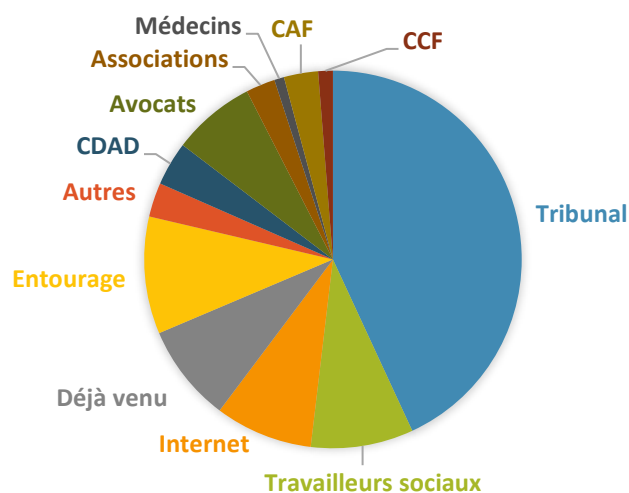
### Situation géographique des personnes venues



- En 2021, le service avait reçu 244 demandes d'interventions qui avaient donné lieu à l'organisation de 1108 entretiens et rencontres parents-enfants.
- En 2022, le service a reçu **260 demandes d'interventions** qui ont donné lieu à l'organisation de **1134 entretiens ou rencontres parents-enfants**.

Les familles ont connaissance de notre service par le biais des tribunaux et des avocats, mais également par internet et leur entourage. Nous pouvons aussi constater qu'il y a une augmentation des personnes qui reviennent (8,37%).

### ORIENTATIONS VERS NOTRE SERVICE



## ACTUALITÉS ET PERSPECTIVES POUR LE SERVICE INSTANTS DE FAMILLE

L'équipe d'Instants de famille s'est continuellement adaptée pour permettre d'offrir une qualité d'accueil et de prise en charge des familles malgré des absences de personnel en lien avec des problématiques de santé.

L'activité de médiation familiale a été particulièrement affectée : nous avons dû pendant 6 mois réduire l'activité et même malheureusement la mettre en suspend pendant 1 mois. L'équipe est au complet depuis fin octobre et a progressivement résorbé ses délais d'attente. Une nouvelle médiatrice a rejoint l'équipe en ce début d'année, faisant suite à un départ en retraite.

La nomination de nouveaux Juges aux Affaires Familiales vient impacter les façons de travailler du service. En médiation familiale on observe un arrêt des doubles convocations à l'échelle du tribunal judiciaire de Mâcon et une évidente intention d'encourager la médiation familiale à hauteur de la cour d'appel. En espace de rencontre, il a fallu clarifier notre façon de travailler afin que les ordonnances soient en cohérence avec notre règlement de fonctionnement.

Les équipes se sont mobilisées sur de nouveaux projets : Une action collective autour de la séparation « comment préserver les enfants du conflit parental ? » et un projet d'accueil de pièce de théâtre au Lab 71 « Maux d'amour » pour mettre en lumière ce qui se vit dans un espace de rencontre, projet mené avec l'association l'Amarre.

Enfin, le service a réactualisé ses plaquettes d'information.



## I. Médiation familiale



Loi 95-125 du 8 février 1995 : Le juge, saisi d'un litige peut, après avoir recueilli l'accord des parties, désigner une tierce personne afin d'entendre les parties et confronter leur point de vue, pour leur permettre de trouver une solution au conflit qui les oppose.

Loi 2002-305 du 4 mars 2002 : "Les père et mère exercent en commun l'autorité parentale, quel que soit leur statut, dès lors que l'affiliation est établie, ..., à effet de faciliter la recherche par les parents d'un exercice consensuel de l'autorité parentale, le juge peut leur proposer une mesure de médiation et après avoir recueilli leur accord, désigner un médiateur familial pour y procéder. Il peut leur enjoindre de rencontrer un médiateur familial qui les informera sur l'objet et le déroulement de cette mesure."

Article 373-2 alinéa 2 du code civil : "Chacun des père et mère doit maintenir des relations personnelles avec l'enfant et respecter les liens de celui-ci avec l'autre parent."

### Chiffres clés :

**165** demandes de Médiation familiale prise en considération sur l'année dont **140** nouvelles demandes.

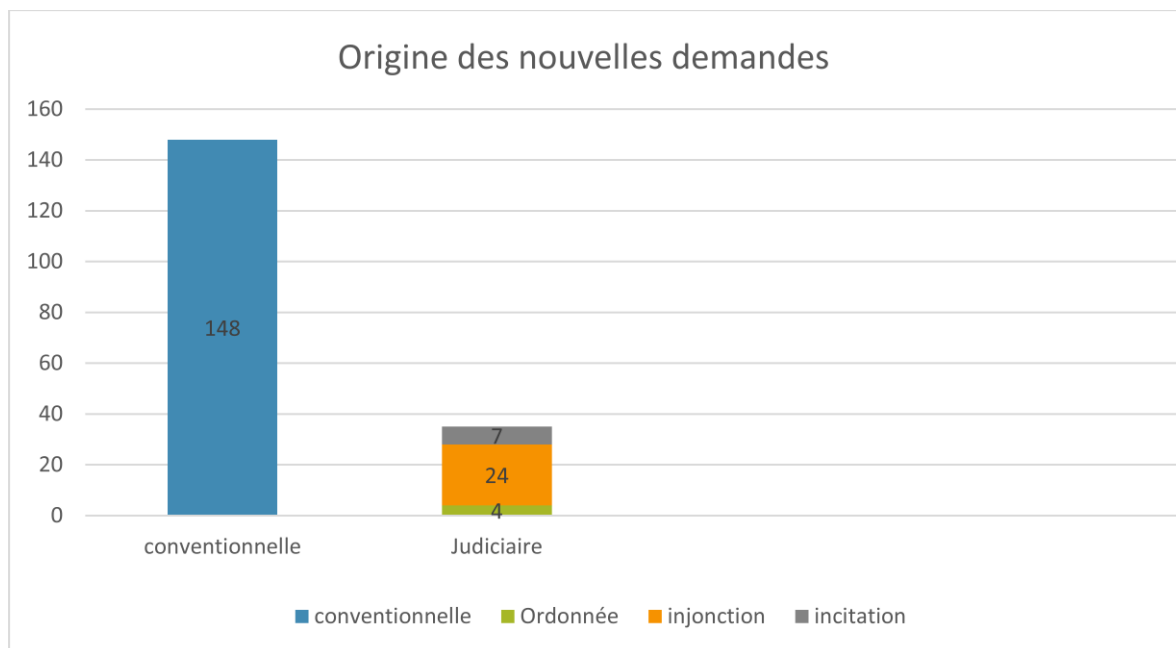
**183** entretiens d'informations préalables à la Médiation Familiale

**98** séances de Médiations

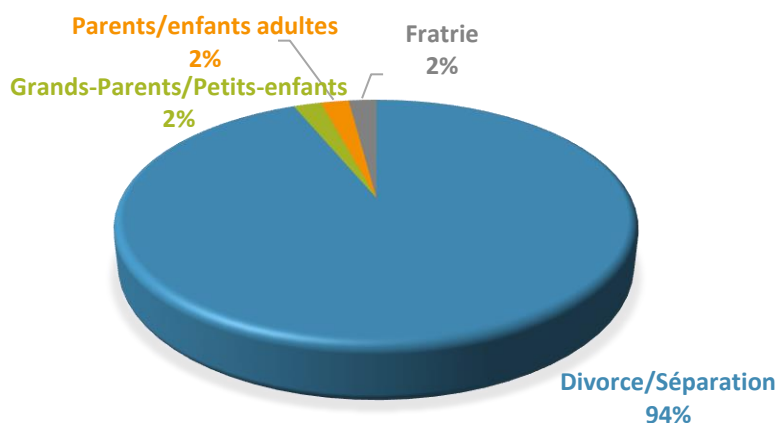
**54** processus suivis

dont **49** terminés au 31 décembre 2022 et **5** qui se poursuivent en 2023.

**9** réunions d'information collectives de promotion de la médiation

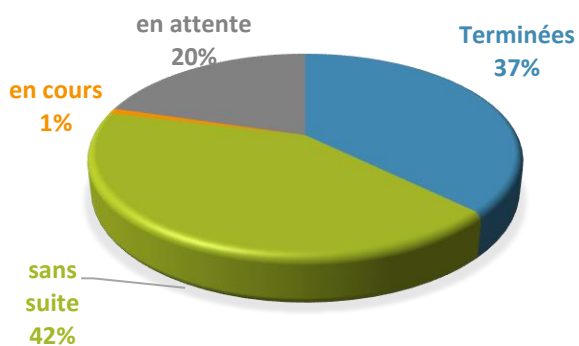


## Objets des processus de Médiation Familiale

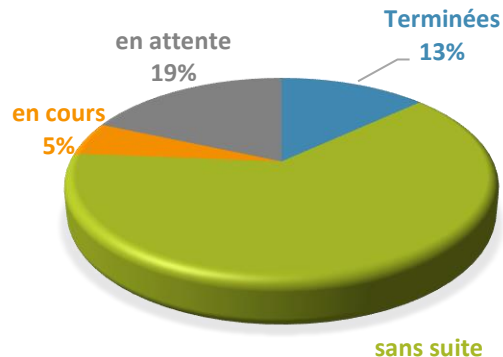


Sur les 165 demandes prises en comptes sur l'année 2022 (premier contact en 2022 et 2021) 54 ont abouti à des processus de médiation familiale durant l'année, soit 32.7% des demandes de médiation : 7 relèvent de demandes judiciaires et 47 de demandes spontanées (17 situations avaient déjà commencé en 2021).

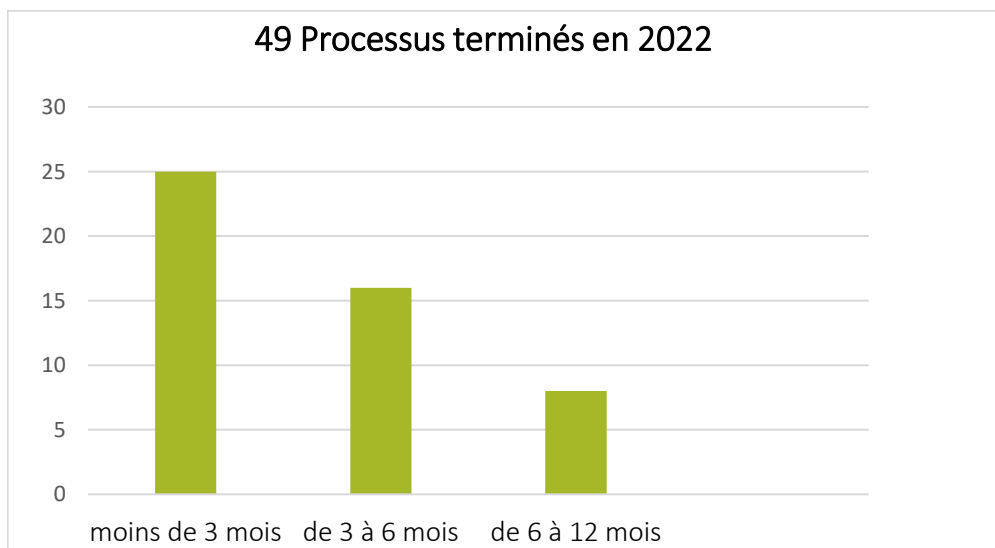
### Suite des demandes conventionnelles



### Suite des demandes judiciaires



### 49 Processus terminés en 2022



## **Réunion d'information collectives de promotion à la médiation familiale**

9 réunions ont été effectuées à destination de professionnels et du public permettant de toucher 108 bénéficiaires (service AEMO de la Sauvegarde, REAAP, centre social, café des pro, la CRIP, la caravane de la Médiation à Montceau les mines, stands à Carrefour).

## **La médiation familiale à hauteur de la Cour d'Appel**

Sur les 165 demandes, 23 situations proviennent de la Cour d'Appel de Dijon, soit 13.9% des demandes. Deux situations ont adhéré au processus de Médiation Familiale dont une terminée et une en cours au 31 décembre 2022. Il y a eu 15 situations sans suite et 6 situations en attente de la poursuite en 2023.

Alors que les différents tribunaux judiciaires ont recours à la Médiation Familiale, la chambre de la famille de la Cour d'appel de Dijon ne bénéficie pas d'un mécanisme de mode alternatif de résolution des différends. Dans le souci de favoriser le règlement apaisé des différends entre les parents, la chambre de la Famille de la Cour d'Appel de Dijon souhaite promouvoir la mise en place d'un processus de Médiation Familiale, à toutes les phases de la procédure d'appel, en pré et post sentenciel (avant ou après le jugement de l'ordonnance), afin de permettre aux personnes d'être acteurs de la résolution de leur conflit.

Depuis mai 2022, une phase expérimentale existe sur le territoire de Dijon, afin d'affiner les modalités opérationnelles de mise en place de la Médiation Familiale sur l'ensemble du ressort de la Cour d'Appel de Dijon sans pour autant perturber l'évolution procédural du dossier d'Appel.

Bien évidemment, les dossiers concernés par des ordonnances de protection ou des états de violence ou de phénomène d'emprise ne seront pas concernés.

Dès le début de la procédure, le magistrat désignera un médiateur qui sera chargé d'expliquer aux personnes le principe, le but et les modalités d'une médiation familiale, de recueillir leur consentement ou leur refus dans un délai de trois semaines à compter de l'ordonnance, puis en cas d'accord, de mener à son terme la mission de médiation.

Le médiateur informera le Juge qui en prendra simplement acte :

-Soit que les conditions ne sont pas réunies pour mettre en place une médiation familiale (quand une ou les deux personnes auront refusé le principe de la médiation familiale) ;

-Soit que les personnes ont donné leur accord pour débiter une médiation familiale et que cette dernière va être mise en œuvre.

Le médiateur familial disposera d'un délai de trois mois à partir de la date à laquelle les personnes auront donné leur accord pour engager une médiation familiale. A la demande du médiateur familial, ce délai peut être prolongé de trois mois supplémentaires.

L'audience prévue pourra être repoussée à la demande d'un des avocats uniquement.

### **A retenir 2022**

Une activité de service impactée par une réduction de l'activité durant 6 mois, avec donc pour cette année  
54 processus de médiation familiale réalisés

Le TJ de Mâcon a cessé les « doubles convocations ».

La cour d'appel oriente dorénavant en médiation familiale.



## II. Espace Rencontres



Loi n°2007-293 du 5/03/07 « lorsque la continuité et l'effectivité des liens de l'enfant avec ce parent l'exigent, le juge aux affaires familiales peut organiser le droit de visite dans un espace rencontre désigné à cet effet. »

Loi n°2016-297 du 14/03/16 relative à la protection de l'enfant et décret d'application du 15/11/17 sur les visites en présence d'un tiers

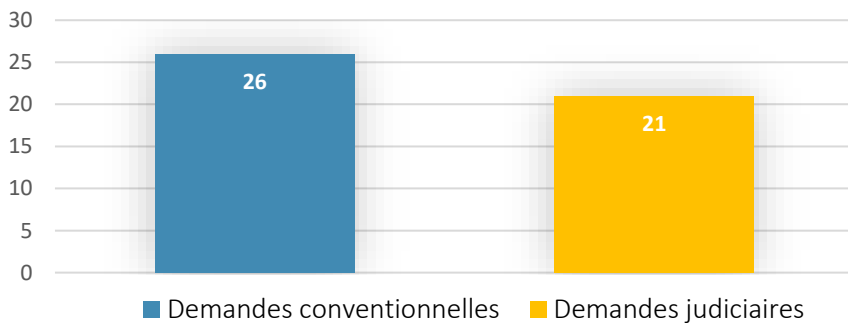
### Chiffres clés :

**79 situations prises en compte** sur l'année dont 47 nouvelles situations.

**166 entretiens** avec les familles

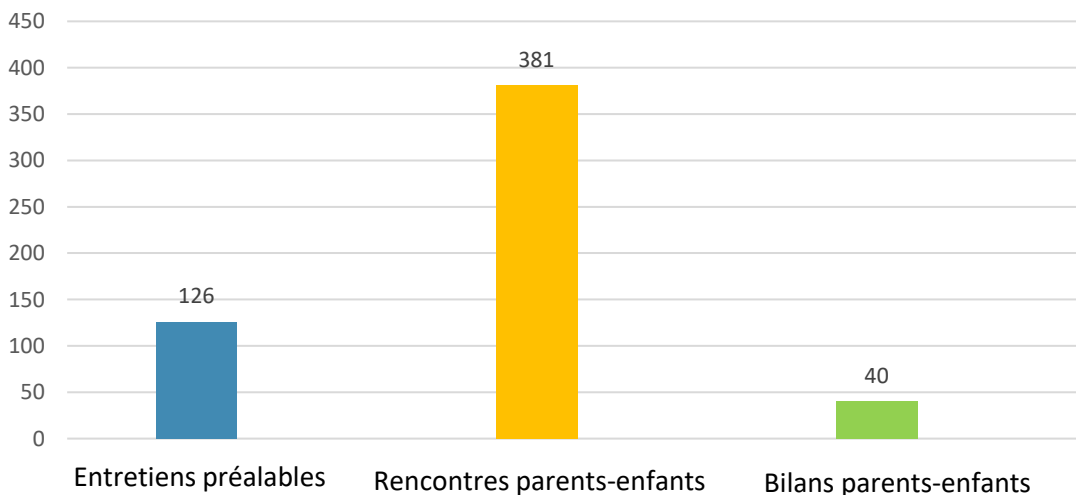
**381 Rencontres parents-enfants**, dont 299 dans un cadre judiciaire et 82 dans un cadre conventionnel

### Origines des nouvelles demandes



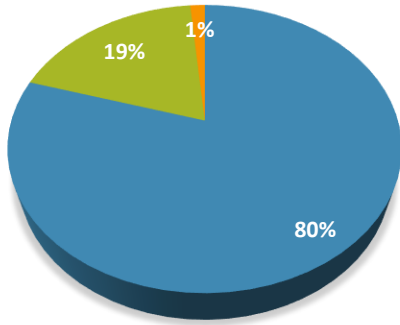
Parmi les 79 demandes prises en compte sur 2022 (premier contact sur 2022 et 2021), 47 aboutissent à l'organisation de visites dans l'année. Elles concernent 42 enfants.

### Entretiens préalables - Rencontres parents-enfants - Bilans



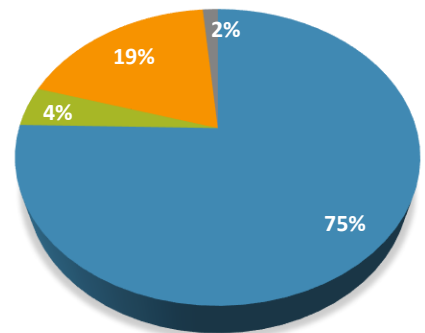
## Qui vient en Espace Rencontres ?

### Parents visiteurs



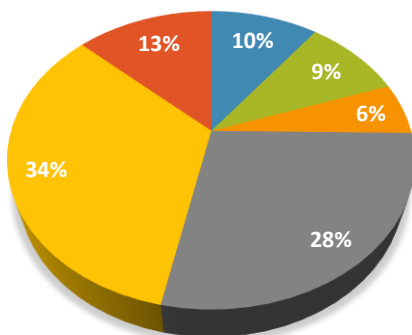
■ Père ■ Mère ■ Frère/Sœur

### Autorité parentale



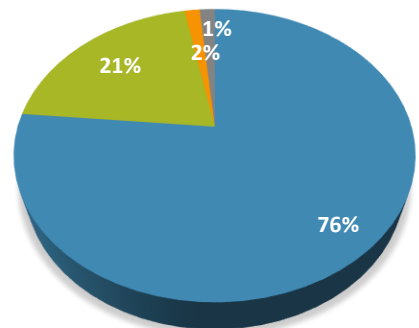
■ Conjointe ■ Père ■ Mère ■ Aucun

### Âges des enfants



■ 0-2 ans ■ 2-4 ans  
 ■ 4-7 ans ■ 7-11 ans  
 ■ 11-14 ans ■ 14-18 ans

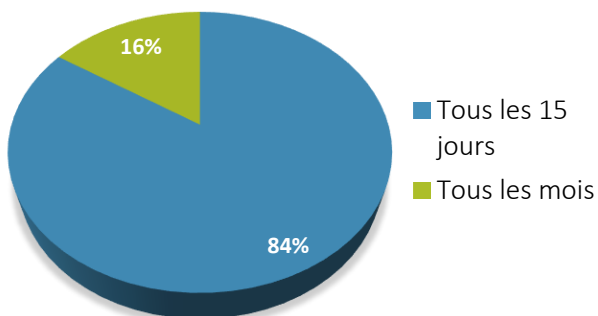
### Résidence de l'enfant



■ Mère ■ Père ■ Grand-parent ■ Beau-parent

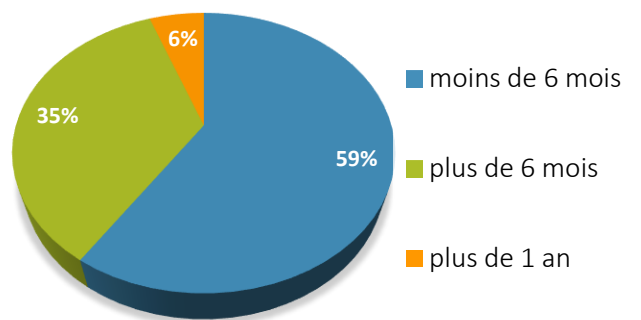
## Selon quelles modalités ?

### Rythme des rencontres



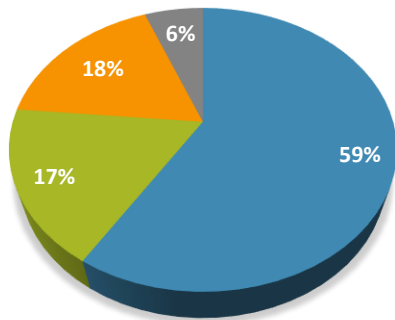
■ Tous les 15 jours  
 ■ Tous les mois

### Durée des rencontres en ER mesures cloturées



■ moins de 6 mois  
 ■ plus de 6 mois  
 ■ plus de 1 an

## Délai de mise en place des mesures en cours

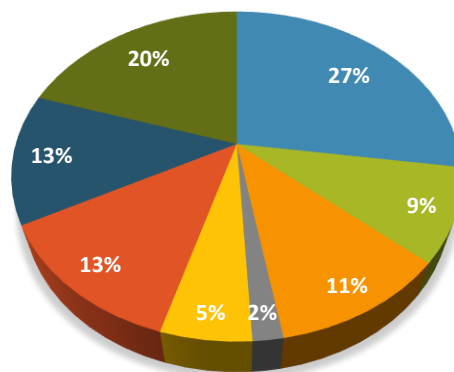


■ moins 1 mois ■ 1-3 mois ■ 3-6 mois ■ plus 6 mois

Le délai de mise en place correspond au délai entre la première prise de contact et la première rencontre, pour les demandes d'espace rencontres ayant abouti à une organisation des rencontres.

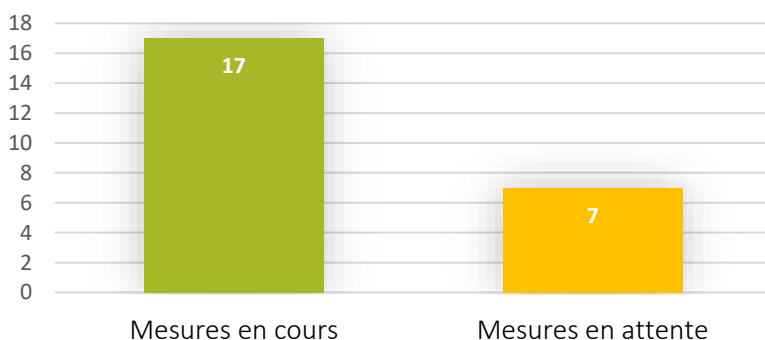
## Motifs de fin de prise en charge

46% des mesures ne sont pas mises en œuvre. Aucune rencontre n'est en effet organisée car l'un ou les deux parents n'est pas d'accord pour la mise en place effective de ces visites.



■ Arrivée à son terme  
 ■ Interrompue/visiteur ou hébergeant meilleur accord  
 ■ Interrompue/Visiteur ou hébergeant autre  
 ■ Interrompue/juge  
 ■ Interrompue ER  
 ■ Sans suite Absence de contact ou refus hébergeant  
 ■ Sans suite Absence de contact ou refus visiteur  
 ■ Sans suite Absence de contact ou refus visiteur et hébergeant

## Etat de la situation en ER au 31/12/22



## Ordonnance de protection et maintien de l'autorité parentale conjointe

Cinq situations avec ordonnance de protection ont été prises en charge par le service, dont trois avec l'exercice de l'autorité parentale conjointe. En raison d'un conflit parental important, le JAF peut momentanément retirer cet exercice à l'un des parents ce qui n'est pas automatique.

Ces situations nous questionnent : l'ordonnance de protection implique une interdiction de rentrer en contact entre les parents qui rend le plus souvent impossible toute forme de communication autour de

l'enfant et donc l'exercice effectif de l'autorité parentale conjointe. Nous ne pouvons à notre niveau proposer d'accompagnement à la coparentalité.

### **Maintien des liens entre un parent et son enfant majeur en situation de vulnérabilité**

Au cours de l'année, nous avons été sollicités à trois reprises pour organiser des rencontres entre des enfants majeurs en situation de vulnérabilité (sous mesure de protection juridique) et l'un de leur parent. L'ER n'ayant pas vocation à maintenir la relation entre des parents et leur enfant majeur, nous n'avons pas pu organiser ces visites. Pour autant, nous avons accompagné les familles, tuteurs, dans une recherche de solutions alternatives (ex : intervention d'une TISF au domicile, organisation de visites par un SAVS)

### **Des visites en espace de rencontre qui perdurent dans le temps**

« Le recours à l'espace de rencontre doit conserver un caractère temporaire et transitoire, avec comme perspective, dans la mesure du possible, la reprise d'un exercice des responsabilités parentales sans encadrement. Les cas plus complexes, nécessitant des mesures d'accompagnement plus longues au sein de l'espace de rencontre, doivent demeurer l'exception et ne pas gêner son fonctionnement, auquel cas une réorientation de ces familles vers d'autres dispositifs et partenaires spécialisés est à réaliser (ex. : consultations familiales, consultations en psychiatrie ou pédopsychiatrie, médiation familiale, services d'aide et d'accompagnement à domicile, etc.) ». p 12 du référentiel national des Espaces Rencontres.

Nous accueillons trois familles dont les parents visiteurs souffrent de troubles psychotiques ; Ces situations posent à la fois la question du caractère transitoire de la mesure (8 ans d'ER pour l'une d'entre elles) et la question de la finalité de l'accueil davantage dans une visée de protection de l'enfance que de prévention.

Une présence plus ou moins constante à proximité semble essentielle pour sécuriser les rencontres : soit vis-à-vis du sentiment d'insécurité exprimé par les enfants, soit vis-à-vis du ressenti de l'équipe face à l'attitude du parent visiteur insuffisamment adaptée ou sécurisante, soit au regard d'événements de violence particulièrement dramatiques et traumatisants existant par le passé.

Dans ces situations, l'intérêt pour l'enfant de conserver un lien avec son parent ne fait pas débat. L'enfant n'étant pas confié à l'aide sociale, la visite ne peut relever des visites en présence d'un tiers.

### **Conflit parental et ambivalence des enfants**

Nous mesurons l'impact parfois dramatique des conséquences du conflit parental sur les enfants. Nous observons une ambivalence des enfants qui peuvent avoir une attitude différente selon qu'ils sont en présence de l'un ou l'autre de leurs parents. Ces enfants pris dans le conflit parental peuvent également avoir un double-discours. Il devient alors difficile pour les adultes (parents, intervenants médico-sociaux) de cerner le ressenti des enfants et un mal être potentiel.

### **A retenir 2022**

Augmentation du nombre de rencontres (381 contre 292 en 2021), à mettre en lien avec l'ouverture d'un nouveau créneau de visites le mardi soir depuis octobre 2021, en plus des mercredis et samedis.

Diminution du nombre de nouvelles mesures judiciaires (21 en 2022 contre 34 en 2021) et augmentation du nombre de nouvelles mesures conventionnelles (26 en 2022 contre 18 en 2021).

### III. Visite en Présence d'un Tiers



Loi relative à la protection de l'enfance du 14 mars 2007  
 Art. 375-7 du code civil : « S'il a été nécessaire de confier l'enfant à une personne ou un établissement, ses parents conservent un droit de correspondance ainsi qu'un droit de visite et d'hébergement. Le Juge en fixe les modalités et peut, si l'intérêt de l'enfant l'exige, décider que l'exercice de ces droits, ou l'un d'eux, est provisoirement suspendu. Il peut également, par décision spécialement motivée, imposer que le droit de visite du ou des parents ne peut être exercé qu'en présence d'un tiers qu'il désigne lorsque l'enfant est confié à une personne ou qui est désigné par l'établissement ou le service à qui l'enfant est confié. Les modalités d'organisation de la visite en présence d'un tiers sont précisées par décret en Conseil d'Etat »

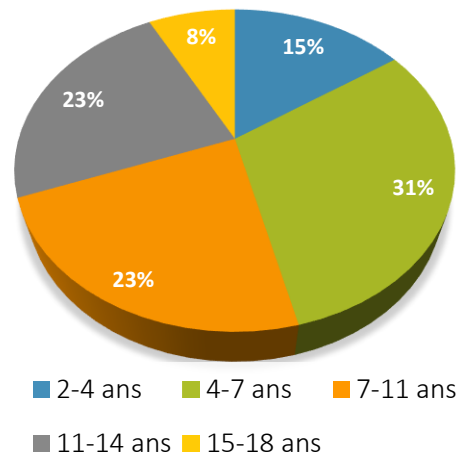
#### Chiffres clés :

10 demandes ont été prises en compte, dont 4 nouvelles en 2022

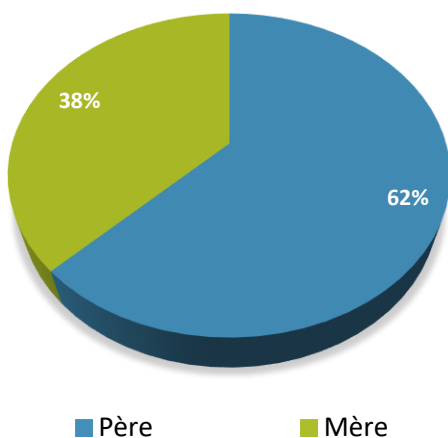
23 entretiens, dont 10 bilans en présence de l'ASEF

63 visites en présence d'un tiers

#### Âges des enfants

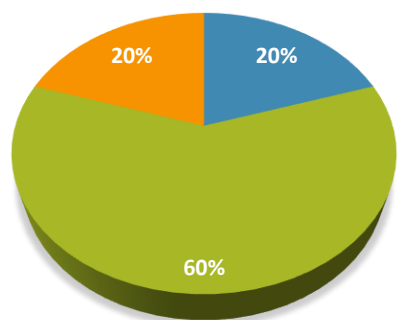
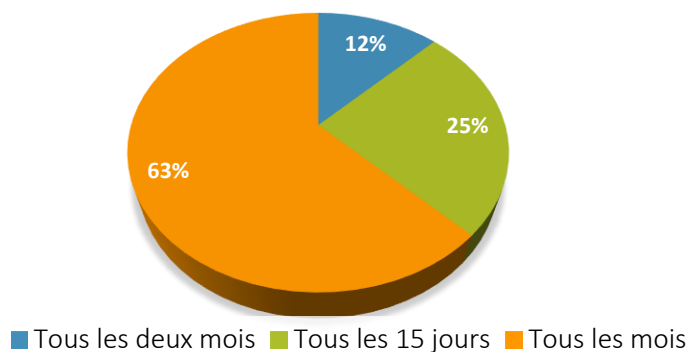


#### Parents visiteurs



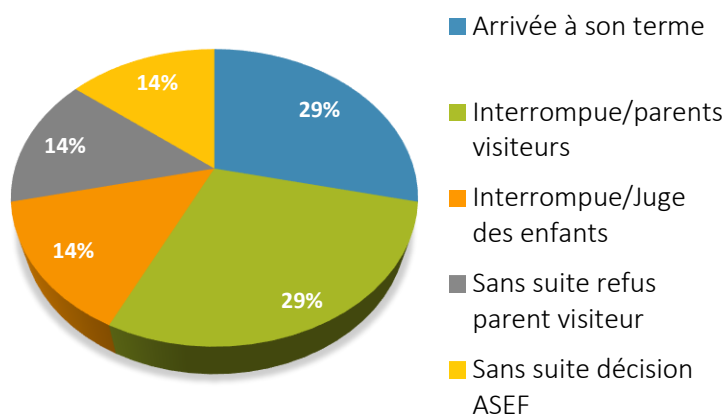
## Durée des mesures clôturées

## Rythme des rencontres



■ Tous les deux mois ■ Tous les 15 jours ■ Tous les mois  
■ moins de 6 mois ■ de 6 à 12 mois  
■ plus de 24 mois

## Motifs de fin de prise en charge



Les visites en présence d'un tiers s'organisent dans le cadre d'une convention avec le conseil départemental, à laquelle est annexé un protocole qui définit les modalités d'orientation des familles par l'ASEF, via une fiche navette, ainsi que les modalités d'organisation des rencontres.

Nous accueillons des enfants confiés à l'ASEF, mais également des enfants confiés à des services ayant été mandatés par l'ASEF de type associatif. L'organisation des visites repose alors sur un circuit d'informations entre l'ASEF, le service mandaté, le parent et nous, laissant parfois apparaître des défauts de connaissance du protocole ou défaut de communication plus ou moins préjudiciables pour les familles. Il demeure important que nous en soyons tous conscients et que nous cherchions collectivement à améliorer les circuits de communication, dans l'intérêt des familles.

Trois familles ont pu voir leurs modalités de visite évoluer (ex : 2h au lieu d'1h, présence physique non constante tout en maintenant une écoute attentive des échanges parents/enfants). Cette évolution est travaillée avec les familles puis soumise à autorisation de l'ASEF avant d'être mise en place.

Nous avons pu accueillir une demande hors département, après acceptation et accord de l'ASEF 71, pour une durée d'un an.

## A retenir 2022

Une activité globalement stable par rapport à l'année précédente.

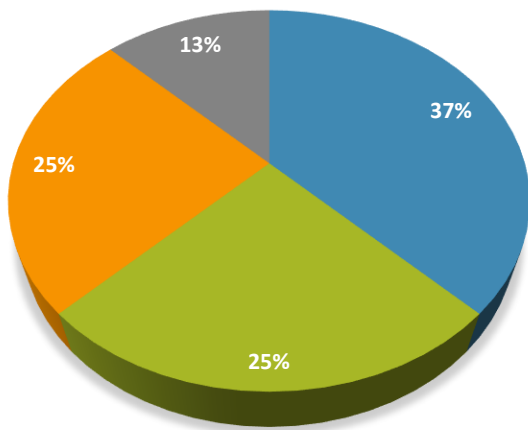
Un dispositif confié à notre association qui mériterait d'être sans doute plus connu par les services de protection de l'enfance.

## IV. Ressources et Accompagnements à la Parentalité



« La parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant. » Selon le Comité National du Soutien à la Parentalité.

Age des enfants



■ 0-2 ans ■ 3-5 ans ■ 6-11 ans ■ 15-17 ans

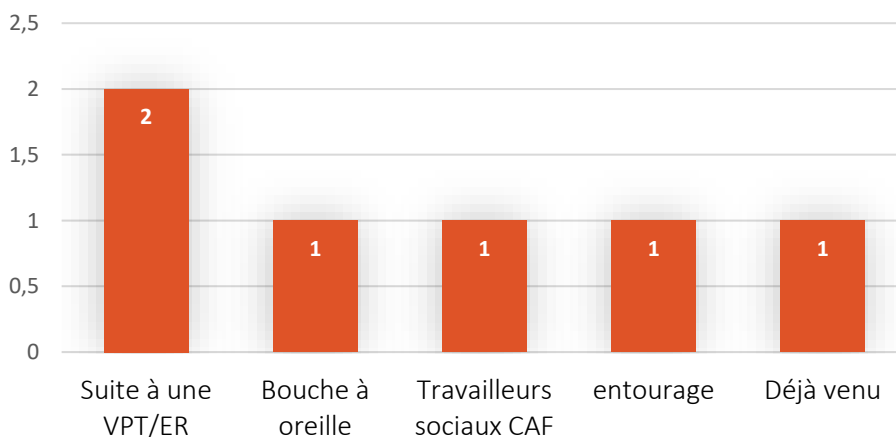
### Chiffres clés :

6 mères ont sollicité le service

7 entretiens réalisés

8 enfants concernés

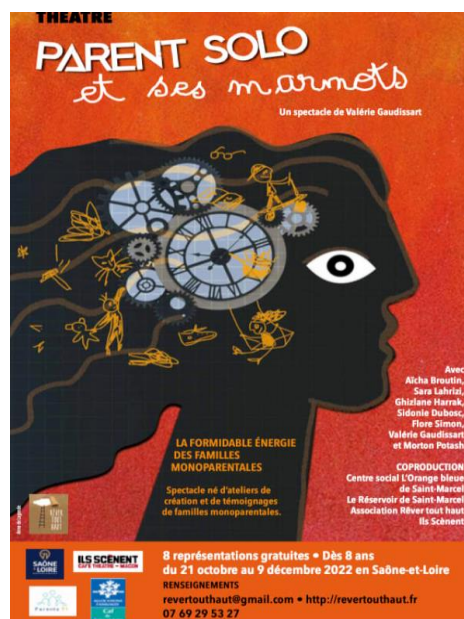
Connaissance du service



Peu de familles sollicitent un accompagnement à la parentalité, nous incitant à réfléchir aux modalités de communication de cette action mais également à la modalité d'accompagnement proposé.

Les thèmes abordés sont : la difficulté à poser un cadre aux enfants, le comportement d'un pré-adolescent, les cris sans cesse d'un bébé, la violence intra familiale.

Participation à l'organisation d'un événement dans le cadre des réseaux de parents71 (Cluny et Mâcon), la pièce de théâtre « Parent solo et ses marmots » a été présentée à la MJC de l'Héritan à Mâcon et au théâtre de Cluny.



Elaboration d'un projet d'action collective

Une intervention autour de la séparation : « comment préserver les enfants du conflit parental ? » qui a été présentée aux professionnels du réseau Parents71 à Cluny.

Elle sera présentée sur le premier trimestre lors d'un café des professionnels à la Maison des Adolescents de Mâcon.

## A retenir 2022

Une activité d'accompagnement individuel nécessitant d'être davantage relayée.

La reprise d'actions menée en collaboration avec des partenaires.

Le déploiement d'un projet portant sur l'impact des séparations sur les enfants



### **Echanges et réflexions d'équipe**

L'équipe se réunit tous les mardis pour un débrief des rencontres de la semaine précédente et une fois par mois pour une réunion d'équipe.

2 réunions durant l'année pour travailler à l'actualisation du projet de service.

### **Formations-supervisions-conférences**

→ Les Médiatrices Familiales participent à une analyse de la pratique professionnelle à raison de six rencontres dans l'année.

→ L'équipe participe à une analyse de la pratique professionnelle pour l'espace rencontres et les visites en présence d'un tiers à raison de huit rencontres dans l'année.

→ Différentes formations ont été réalisées par l'équipe :

Intervenir en Espace Rencontres organisée par la FFER

Base de la paie - RH pour les non RH

Prise de décisions stratégiques

Conduite de l'entretien individuel et familiale

Guidance parentale

Violence intrafamiliale

Haut conflit familial

Accueil d'une stagiaire durant 3 semaines, dans le cadre d'un projet de réorientation professionnelle.

Implication dans un travail de réseau partenarial sur le territoire

→ Comité local, parent 71 (REAAP), réseau social et solidaire de Cluny,

→ Comité technique réseau VIF, Tournus,

→ Copil ARIPA,

→ Groupes de travail avec la CAF sur l'élaboration de plaquettes de communication,

→ Centre social Bulle de Vie à La Chapelle de Guinchay,

→ Comités départementaux des Espaces Rencontre et de la Médiation Familiale,

→ Rencontres régionales de la FFER,

→ Groupe de travail DSDEN Communication service famille de l'Education Nationale

→ Rencontre avec M. Pillot, Juge à la Cour d'Appel de Dijon,

- Conférence ados et réseaux sociaux, Maison des Ados,
- Promotion de l'Association et de Instants de Famille à Carrefour pour le mois de la famille,
- Participation à la caravane de la Médiation Familiale à Montceau les Mines,
- Théâtre « Parent solo et ses marmots »

# ANNEXES

## PROMOTION DE LA MEDIATION FAMILIALE

SABINE ET LOIRE

### Des saynètes pour promouvoir la médiation familiale

Première, samedi, pour l'Association pour la médiation familiale de Sabne-et-Loire. Celle-ci est sortie de ses murs pour promouvoir ses rôles lors de conflits ou de différends au sein d'un couple, d'une famille ou avec une institution, à travers des saynètes jouées à Montceau et au Croizat.

« Tu ne vois pas que je suis en plein travail, on en reparle plus tard », lance un mari à son épouse, lassée d'être transparente. Mais cette fois-ci, elle prépare sa valise pour le quitter.

« Les parents ont payé les études, moi je me suis débrouillée toute seule. » « Tu as toujours été la championne, le championne plus de cadets », se chamaillent trois frères afin de savoir qui aura le plus grosse part de l'héritage.

Sortir de conflit et restaurer les liens

« Parle à ton fils car il refuse de venir chez toi ce week-end », indique au téléphone un papa à son ex. « C'est notre fils », le reprend-elle. « Et après ce que tu lui as raconté pour qu'il ne veuille plus venir chez moi ? », s'énervait la maman.

« Pourquoi ma mère n'a plus ses lunettes à chacune de mes



L'Association pour la médiation familiale de Sabne-et-Loire intervient lors de conflits familiaux, comme ici un différend qui oppose une fratrie sur une question de succession. Photo (R) Catherine ZARBA

visites alors que son seul plaisir est de lire ? », s'agace la fille d'une résidente d'un Ehpad après avoir réussi à capter l'attention de quelqu'un de la direction, toujours débordée.

Toutes ces scènes de vie ont été jouées ce samedi matin par les médiateurs familiaux de Sabne-et-Loire, afin de capter l'attention du public, sur le marché de Montceau, Pari rural. Mais il s'agissait aussi de

montrer à partir de quand un médiateur familial peut être utile pour dénouer des conflits et éviter qu'une situation s'envenime.

« Contrairement à la thérapie familiale qui sert à comprendre

#### Comment ça marche ?

Si l'on veut faire appel à un médiateur familial, il faut prendre contact avec l'APMP 71 (Association pour la médiation familiale), au 06.26.26.94.06, ou par mail à [mediationfamiliale71@orange.fr](mailto:mediationfamiliale71@orange.fr). Il s'agit d'un service très pluri-actif de s'assurer que votre situation soit bien dans le cadre d'une médiation familiale. L'APMP vous oriente ensuite vers un service de médiation familiale :

- L'Ararce à Chaulgney
- Instants de famille à Mâcon
- HSA (après l'assurance de Santé et la parentalité) au Croizat
- PEP 71 à Châlon-sur-Saône

Ces quatre services sont complémentaires, mais il existe aussi trois médiateurs familiaux indépendants en Saône-et-Loire.

pourquoi la on sont arrivés là, la médiation familiale permet de se sortir de cette situation », souligne Anne-Marie Perrard, présidente de l'Association pour la médiation familiale de Sabne-et-Loire. « La médiation familiale aide à maintenir ou restaurer des liens dès qu'il y a des situations de conflit. »

Catherine ZARBA

### « 50 % des parents trouvent un accord en médiation familiale »

ZOOM sur la médiation familiale avec Anne-Marie Perrard, présidente de l'APMP de Sabne-et-Loire.

#### À quel sert la médiation familiale ?

« La médiation familiale aide à maintenir ou à restaurer les liens dès qu'il y a des conflits en traversant des situations. La médiation familiale est un espace où tout peut se dire. Cela permet d'entendre les besoins de chacun car certaines personnes ont l'impression de ne pas parler la même langue que l'autre. Le médiateur familial ne décide pas du sujet qui sera abordé. Ce sont les personnes qu'il reconstruit qui établissent une liste de ce dont elles souhaitent parler. Cela permet aussi d'expérimenter des solutions. »

#### Dans quelles situations interviennent les médiateurs familiaux ?

« Ils peuvent intervenir pendant et après une séparation de couple, un cas de désaccord sur la résidence, la garde des enfants, etc. Ils interviennent aussi sur les reconstructions familiales afin de définir la place de chacun quand il y a une situation tendue entre les parents et les enfants, quand il y a une



Anne-Marie Perrard, présidente de l'Association pour la médiation familiale de Sabne-et-Loire. Photo (R) Catherine ZARBA

décision difficile à prendre pour un parent âgé comme une aide sous tutelle ou un placement en Ehpad, ou quand une fratrie se divise lors d'une succession. Le médiateur familial réalise aussi les entretiens d'information sur requests de juges des affaires familiales. C'est une obligation. Rien souvent,

les parents disent qu'ils vont chez le juge qui décide de tout, mais non. Normalement, ce sont aux parents de prendre les décisions par eux-mêmes. »

#### Quelles sont les situations les plus courantes ?

« La majorité des médiations concernent les couples qui se

séparent ou divorcent. Mais nous avons aussi de plus en plus de grands-parents qui n'ont plus accès à leurs petits-enfants et, aujourd'hui, des problèmes de placement en Ehpad. »

#### La médiation familiale réussit-elle toujours ?

« 50 % des parents trouvent un accord à l'issue de la médiation familiale. Celle-ci peut durer six mois maximum. Elle permet parfois de prendre conscience de la souffrance de l'autre, de ses besoins qu'on n'avait pas compris. Il en va de ce change pas de comportement, c'est la crise. Et pour changer, il faut en prendre conscience. »

#### Combien coûte une médiation familiale ?

« Les entretiens d'information sur requests de juges des affaires familiales sont gratuits. Le prix des sessions de médiation familiale est fixé selon les revenus. Cela va de 2 € la séance pour une personne au HSA jusqu'à 20 ou 40 € dans les services conventionnés. Quant aux médiateurs familiaux, ils ont leur propre grille tarifaire. »

#### Comment devient-on médiateur familial ?

« Il faut passer un diplôme d'état de médiateur familial. La formation se fait sur trois ans. Très souvent, ce sont des personnes issues du monde social ou judiciaire. En Saône-et-Loire, nous avons d'anciens assistants sociaux, d'anciens éducateurs et des juristes. »

Propos recueillis par C.E.

60206-11

# PROMOTION DE L'ASSOCIATION ET DU SERVICE INSTANTS DE FAMILLE



**ASSOCIATION LE PAS Sud Bourgogne**

**8 Rue des Anémones  
71000 MACON**

---

**Rapport spécial du  
commissaire aux comptes  
sur les conventions réglementées**

DECISION COLLECTIVE DES MEMBRES RELATIVE  
A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

AUDITIS

113 Rue des Grands Crus – CS 80001 – 71017 MACON CEDEX  
Tél. +33 (0)3 85 20.58.40  
contact@auditis.fr

Absoluce  
membre de  
**INAA**  
GROUP

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

FAIT A MACON,

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,  
LE VINGT DEUX MARS.



AUDITIS

représentée par Thierry DUMAS

Commissaire aux Comptes  
Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes  
Rattaché à la CRCC de Dijon

**ASSOCIATION LE PAS Sud Bourgogne**

**8 Rue des Anémones  
71000 MACON**

**Rapport du  
commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

AUDITIS

113 Rue des Grands Crus – CS 80001 – 71017 MACON CEDEX  
Tél. +33 (0)3 85 20.58.40  
contact@auditis.fr

Absoluce  
membre de  
**INAA**  
GROUP

Aux membres de l'association Le Pas Sud Bourgogne

- **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Le Pas Sud Bourgogne, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

- **Fondement de l'opinion**

*Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

*Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

- **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



- **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

- **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau.

- **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT A MACON,

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,  
LE VINGT DEUX MARS.



AUDITIS

Représentée par Thierry DUMAS

Commissaire aux Comptes  
Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes  
Rattaché à la CRCC de Dijon

## - BILAN ACTIF -

LE PAS SUD BOURGOGNE

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	20 100		20 100	
Constructions	193 095	7 404	185 691	749
Installations techniques, matériel et outillages industriels	2 213	2 213		
Autres immobilisations corporelles	62 649	31 403	31 247	8 246
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participation évaluées selon méthode équivalence				
Autre participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	840		840	840
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>278 897</b>	<b>41 020</b>	<b>237 877</b>	<b>9 834</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				446
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	73 862		73 862	71 020
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	357 030		357 030	354 876
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	2 093		2 093	1 137
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>432 985</b>		<b>432 985</b>	<b>427 479</b>
<b>TOTAL ACTIF GENERAL</b>	<b>711 883</b>	<b>41 020</b>	<b>670 863</b>	<b>437 314</b>
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :				

**- BILAN PASSIF -**

LE PAS SUD BOURGOGNE

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	N	N-1
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	49 202	49 202
Ecart de réévaluation		
Réserve		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	239 070	216 178
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	41 596	22 892
<b>Situation Nette</b>	<b>329 867</b>	<b>288 272</b>
Subventions d'investissement	2 094	4 182
Provisions réglementées		
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>331 961</b>	<b>292 454</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avance conditionnées		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur manuels affectés		
Fonds dédiés sur donations et legs		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		4 500
Provisions pour charges	32 762	40 841
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>32 762</b>	<b>45 341</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	189 882	
Emprunts et dettes financiers divers (3)	139	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 410	26 464
Dettes fiscales et sociales	92 877	73 054
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	1 832	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>306 140</b>	<b>99 519</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF GENERAL</b>	<b>670 863</b>	<b>437 314</b>
Renvois :		
(1) Dettes :		
à Plus d'un an		
à moins d'un an	306 140,00	99 519,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		

## - COMPTE DE RESULTAT -

LE PAS SUD BOURGOGNE

du 01/01/2022 au 31/12/2022

			Total	N-1
<b>Produits d'exploitation</b>	France	Export		
Ventes de marchandises				
Production vendue - biens				
Production vendue - services	16 331		16 331	17 905
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>16 331</b>		<b>16 331</b>	<b>17 905</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			476 237	482 015
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			77 438	17 362
Autres produits			162	190
<b>Total des produits d'exploitation I (1)</b>			<b>570 168</b>	<b>517 472</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 765	2 053
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			446	-136
Autres achats et charges externes (3)			132 104	85 673
Impôts, taxes et versements assimilés			7 429	8 914
Salaires et traitements			274 235	273 776
Charges sociales			99 725	112 679
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortissements			11 279	2 935
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provisions				
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux provisions				
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions			1 344	10 770
Autres charges			29	8
<b>Total des charges d'exploitations II (2)</b>			<b>528 357</b>	<b>496 674</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			<b>41 811</b>	<b>20 798</b>
<b>Opérations en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
<b>Produits Financiers</b>				
Produits financiers de participations (5)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)			328	435
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>328</b>	<b>435</b>
<b>Charges Financières</b>				

## - COMPTE DE RESULTAT -

LE PAS SUD BOURGOGNE

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Total	N-1
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)	2 412	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières (VI)</b>	<b>2 412</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)</b>	<b>-2 083</b>	<b>435</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>	<b>39 728</b>	<b>21 234</b>
<b>Produits Exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 000	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 088	1 763
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>Total des produits Exceptionnels VI</b>	<b>6 088</b>	<b>1 763</b>
<b>Charges Exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 650	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 492	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles VII</b>	<b>4 142</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)</b>	<b>1 946</b>	<b>1 763</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	78	105
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>41 596</b>	<b>22 892</b>
Renvois:		
(1) Dont Produits d'exploitation sur exercices antérieurs :		
(2) Dont charges d'exploitations sur exercices antérieurs :		
(3) Dont crédit-bail mobilier :		
(3) Dont crédit-bail immobilier :		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées :		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées :		

# LE PAS SUD BOURGOGNE

## Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 670 863€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 41 596€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Faits caractéristiques de l'exercice

#### Évènements principaux :

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

#### Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

#### - Dérogations

Le plan comptable utilisé fait référence au plan des associations élaboré par le Conseil National de la Vie Associative (CNVA).

### Informations relatives au bilan

#### Immobilisations Corporelles et Incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition.

**Principaux Mouvements de l'exercice :**

Immobilisations Incorporelles et Corporelles	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute Fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-	-	-
Autres Immobilisations incorporelles	994	-	-	-	994	-
<b>Total Immobilisations Incorporelles (I)</b>	<b>994</b>	-	-	-	<b>994</b>	-
Terrain	-	-	20 100	-	-	20 100
Constructions	18 595	-	192 892	-	18 392	193 095
Installations techniques, matériels et outillages industriels	2 213	-	-	-	-	2 213
Installations générales, agencements, aménagements divers	9 341	-	27 822	-	-	37 163
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	38 622	-	-	-	13 135	25 487
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
<b>Total Immobilisations Corporelles (II)</b>	<b>68 771</b>	-	<b>240 814</b>	-	<b>31 527</b>	<b>278 057</b>
<b>Total Général (I + II)</b>	<b>69 765</b>	-	<b>240 814</b>	-	<b>32 521</b>	<b>278 057</b>

**Amortissements :**

Amortissements	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin D'exercice
		Amortissement	Amortissement	
<b>Frais établissement et développement (Total I)</b>	-	-	-	-
<b>Autres immobilisations incorporelles (Total II)</b>	<b>994</b>	-	<b>994</b>	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	7 201	-	7 201
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Constructions inst. générales, agencts, amén. constr.	17 846	67	17 710	202
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	2 213	-	-	2 213
Autres immo. corp.- Inst. générales, agencts, aménag. divers	5 246	2 744	-	7 990
Autres immo. corp.- Matériel de transport	-	-	-	-
Autres immo. corp.- Matériel de bureau et inform., mobilier	34 471	1 266	12 325	23 412
Autres immo. corp - Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
<b>Total Amortissement. Corporelles (Total III)</b>	<b>59 776</b>	<b>11 279</b>	<b>30 035</b>	<b>41 020</b>
<b>TOTAL Général</b>	<b>60 771</b>	<b>11 279</b>	<b>31 030</b>	<b>41 020</b>

**Durées d'amortissement :**



Immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire / Dégressif	20 à 50 ans
Matériel et Outillage	Linéaire / Dégressif	5 à 10 ans
Matériel de Transport	Linéaire / Dégressif	4 à 5 ans
Matériel de Bureau	Linéaire / Dégressif	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire / Dégressif	10 ans
Installations générales	Linéaire / Dégressif	10 à 20 ans

**Produits à Recevoir :**

Produits à Recevoir		Montant
Intérêts Courus	Immobilisations Financières	-
	Participation Groupe	-
	Participation Hors Groupe	-
	Clients	-
	Associés	-
	Valeurs Mobilières de Placement	265
Autres Produits	Facture à Établir	-
	RRR à obtenir, Avoir à Recevoir	-
	Personnel	-
	Sécurité Sociale	-
	État	-
	Divers	61 946
<b>Total</b>		<b>62 211</b>

**État des Créances :**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES CREANCES		Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations		-	-	-
Prêts		-	-	-
Autres Immobilisations financières		840	-	840
Clients douteux ou litigieux		-	-	-
Autres créances clients		-	-	-
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée		-	-	-
Personnel et comptes rattachés		11 782	11 782	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
État et collectivités Publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
	Divers	-	-	-
Groupe et associés		-	-	-
Débiteurs divers		61 946	61 946	-
Charges constatées d'avance		2 093	2 093	-
<b>Totaux</b>		<b>76 661</b>	<b>75 821</b>	<b>840</b>
Prêts accordés en cours d'exercice		-	-	-
Remboursements obtenus en cours d'exercice		-	-	-
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		-	-	-

**Valeur Mobilières de placement et trésorerie :**

Trésorerie	N	N - 1
Valeurs Mobilières de Placement	-	-
Banques	357 030	354 876
<b>Total</b>	<b>357 030</b>	<b>354 876</b>

**État des Dettes :**

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	+ 1an, 5 ans au +	A + 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à + de 1 an à l'origine	189 882	12 287	50 777	126 818
Emprunts et dettes financières divers	139	139	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	21 410	21 410	-	-
Personnel et comptes rattachés	35 007	35 007	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	51 089	51 089	-	-
Impôts sur les bénéfices	78	78	-	-
T.V.A.	-	-	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	6 703	6 703	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	1 832	1 832	-	-
<b>TOTAUX</b>	<b>306 140</b>	<b>128 545</b>	<b>50 777</b>	<b>126 818</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-	-	-	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	-	-	-	-
Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	-	-	-	-

## Charges à Payer :

Charges à Payer :		Montant
Congés payés	Congés payés	7 524
	Charges sociales	3 139
	Charges fiscales	-
Intérêts Courus	Emprunts et Dettes	139
	Dettes participations Groupes	-
	Dettes participations Hors Groupe	-
	Dettes sociétés en participation	-
	Fournisseurs	-
	Associés	-
	Banques	-
	Concours bancaires courants	-
Autres Charges	Factures à recevoir	9 145
	Remise Rabais Ristournes, Avoir à établir	-
	Participations des salariés	-
	Personnel	-
	Organismes Sociaux	-
	Autres charges fiscales	4 516
Divers	-	
<b>Total</b>		<b>24 463</b>

## Autres Informations Spécifiques :

### Valorisation des contributions volontaires :

Néant.

### Engagements en matière des pensions et retraite

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

### Indemnité de départ à la retraite

Engagement total : 32 761 €

#### Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'initiative du salarié à l'âge de 60-62 ans
- taux d'actualisation net : 3.75 %
- revalorisation des salaires : décroissance moyenne
- turn over : faible
- taux de mortalité : INSEE 2022

**Association LE PAS SUD  
BOURGOGNE**

10 RUE DU DOYENNE  
71000 MACON

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2022

## - SOMMAIRE -

LE PAS SUD BOURGOGNE

du 01/01/2022 au 31/12/2022

---

Rapport	3
<b>Comptes annuels</b>	
Bilan actif	5
Bilan passif	6
Compte de résultat	7
Bilan actif détaillé	9
Bilan passif détaillé	11
Compte de résultat détaillé	13
<b>Annexe comptable</b>	
Annexe au bilan et compte de résultat	19

## - Rapport -

**LE PAS SUD BOURGOGNE**

du 01/01/2022 au 31/12/2022

### **RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise :

Association LE PAS SUD BOURGOGNE  
10 Rue DU DOYENNE 71000 MACON FRANCE

relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Conformément à notre lettre de mission en date du 27/09/2021, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes annuels qui ne constitue ni un audit, ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints, paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, se caractérisent par les données suivantes :

<b>-Total du bilan :</b>	<b>670 863 €</b>
<b>-Chiffre d'affaires :</b>	<b>16 331 €</b>
<b>-Résultat net comptable :</b>	<b>41 596 €</b>

Fait à : **MACON**  
Le : **10/03/2023**

**Monika CLERC**  
Expert-comptable



## COMPTES ANNUELS

## - BILAN ACTIF -

LE PAS SUD BOURGOGNE

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles (1)</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	20 100		20 100	
Constructions	193 095	7 404	185 691	749
Installations techniques, matériel et outillages industriels	2 213	2 213		
Autres immobilisations corporelles	62 649	31 403	31 247	8 246
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participation évaluées selon méthode équivalence				
Autre participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	840		840	840
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>278 897</b>	<b>41 020</b>	<b>237 877</b>	<b>9 834</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks</b>				
Matières premières et approvisionnements				446
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	73 862		73 862	71 020
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Trésorerie</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	357 030		357 030	354 876
<b>Comptes de régularisation</b>				
Charges constatées d'avance	2 093		2 093	1 137
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>432 985</b>		<b>432 985</b>	<b>427 479</b>
<b>TOTAL ACTIF GENERAL</b>	<b>711 883</b>	<b>41 020</b>	<b>670 863</b>	<b>437 314</b>
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :				



## - BILAN PASSIF -

LE PAS SUD BOURGOGNE  
du 01/01/2022 au 31/12/2022

	N	N-1
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	49 202	49 202
Ecart de réévaluation		
Réserve		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	239 070	216 178
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	41 596	22 892
<b>Situation Nette</b>	<b>329 867</b>	<b>288 272</b>
Subventions d'investissement	2 094	4 182
Provisions réglementées		
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>331 961</b>	<b>292 454</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avance conditionnées		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur manuels affectés		
Fonds dédiés sur donations et legs		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		4 500
Provisions pour charges	32 762	40 841
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>32 762</b>	<b>45 341</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	189 882	
Emprunts et dettes financières divers (3)	139	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 410	26 464
Dettes fiscales et sociales	92 877	73 054
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	1 832	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>306 140</b>	<b>99 519</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF GENERAL</b>	<b>670 863</b>	<b>437 314</b>
Renvois :		
(1) Dettes :		
à Plus d'un an		
à moins d'un an	306 140,00	99 519,00
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		

## - COMPTE DE RESULTAT -

LE PAS SUD BOURGOGNE

du 01/01/2022 au 31/12/2022

		Total	N-1
<b>Produits d'exploitation</b>	France	Export	
Ventes de marchandises			
Production vendue - biens			
Production vendue - services	16 331		17 905
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>16 331</b>		<b>17 905</b>
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation		476 237	482 015
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		77 438	17 362
Autres produits		162	190
<b>Total des produits d'exploitation I (1)</b>		<b>570 168</b>	<b>517 472</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements		1 765	2 053
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		446	-136
Autres achats et charges externes (3)		132 104	85 673
Impôts, taxes et versements assimilés		7 429	8 914
Salaires et traitements		274 235	273 776
Charges sociales		99 725	112 679
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortissements		11 279	2 935
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provisions			
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux provisions			
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions		1 344	10 770
Autres charges		29	8
<b>Total des charges d'exploitations II (2)</b>		<b>528 357</b>	<b>496 674</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		<b>41 811</b>	<b>20 798</b>
<b>Opérations en commun</b>			
Bénéfice attribué ou perte transférée III			
Perte supportée ou bénéfice transféré IV			
<b>Produits Financiers</b>			
Produits financiers de participations (5)			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			
Autres intérêts et produits assimilés (5)		328	435
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>Total des produits financiers (V)</b>		<b>328</b>	<b>435</b>
<b>Charges Financières</b>			

## - COMPTE DE RESULTAT -

LE PAS SUD BOURGOGNE  
du 01/01/2022 au 31/12/2022

	Total	N-1
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)	2 412	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières (VI)</b>	<b>2 412</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)</b>	<b>-2 083</b>	<b>435</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>	<b>39 728</b>	<b>21 234</b>
<b>Produits Exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 000	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 088	1 763
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>Total des produits Exceptionnels VI</b>	<b>6 088</b>	<b>1 763</b>
<b>Charges Exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 650	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 492	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles VII</b>	<b>4 142</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)</b>	<b>1 946</b>	<b>1 763</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	78	105
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>41 596</b>	<b>22 892</b>
Renvois:		
(1) Dont Produits d'exploitation sur exercices antérieurs :		
(2) Dont charges d'exploitations sur exercices antérieurs :		
(3) Dont crédit-bail mobilier :		
(3) Dont crédit-bail immobilier :		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées :		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées :		

## - BILAN ACTIF DETAILLE -

LE PAS SUD BOURGOGNE

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles (1)				
Concessions, brevets et droits similaires				-100,00
20510000 LOGICIELS IDF		994	-994	-100,00
28051000 AMORT. LOGICIELS IDF		-994	994	-100,00
Immobilisations corporelles				
Terrains	20 100		20 100	
21110000 TERRAIN	20 100		20 100	
Constructions	185 691	749	184 942	24 698,12
21310000 CONSTRUCTIONS-BATIMENTS	192 892		192 892	
21450000 AMENAG. CONSTRUCTIONS CPEF	203	18 595	-18 392	-98,91
28131000 28131000	-7 201		-7 201	
28145000 AMORT. AMENAG. CONST. CPEF	-202	-17 846	17 643	-98,87
21540000 MATERIEL MEDICAL CPEF	1 818	1 818		
21541000 MATERIEL ET OUTILLAGE IDF	395	395		
28154000 AMORT. MATERIEL MEDICAL CPEF	-1 818	-1 818		
28154100 AMORT. MAT. ET OUTILLAGE IDF	-395	-395		
Autres immobilisations corporelles	31 247	8 246	23 001	278,95
21810000 AGENCEMENTS DIVERS CPEF	32 606	4 784	27 822	581,52
21811000 AGENCEMENTS DIVERS IDF	4 557	4 557		
21830000 MATERIEL DE BUREAU CPEF	599	1 233	-634	-51,42
21830100 MATERIEL DE BUREAU IDF	163	163		
21831000 MATERIEL INFORMATIQUE CPEF	1 399	4 869	-3 470	-71,27
21831100 MATERIEL INFORMATIQUE IDF	2 734	4 510	-1 776	-39,38
21840000 MOBILIER CPEF	11 442	17 288	-5 846	-33,81
21841000 MOBILIER IDF	9 150	10 559	-1 409	-13,34
28181000 AMORT. AGENC. DIVERS CPEF	-4 794	-2 277	-2 517	110,52
28181100 AMORT. AGENC. DIVERS IDF	-3 196	-2 969	-227	7,66
28183000 AMORT. MAT. DE BUREAU CPEF	-599	-1 233	634	-51,42
28183010 AMORT. MAT. DE BUREAU IDF	-163	-163		
28183100 AMORT. MAT. INFORMATIQUE CPEF	-1 399	-4 869	3 470	-71,27
28183110 AMORT. MAT. INFORMATIQUE IDF	-2 734	-4 510	1 776	-39,38
28184000 AMORT. MOBILIER CPEF	-9 368	-13 167	3 799	-28,85
28184100 AMORT. MOBILIER IDF	-9 150	-10 530	1 380	-13,10
Immobilisations financières (2)				
Autres immobilisations financières	840	840		
27510000 DEPOTS ET CAUTIONS IDF	840	840		
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>237 877</b>	<b>9 834</b>	<b>228 043</b>	<b>2 318,85</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements		446	-446	-100,00

## - BILAN ACTIF DETAILLE -

LE PAS SUD BOURGOGNE  
du 01/01/2022 au 31/12/2022

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
31000000 STOCK DE PRODUITS CPEF		446	-446	-100,00
<b>Créances (3)</b>				
Autres créances	73 862	71 020	2 842	4,00
401 FOURNISSEURS	135		135	
421 PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES	11 782		11 782	
46870000 PRODUITS A RECEVOIR CPEF-IDF	61 946	71 020	-9 075	-12,78
<b>Trésorerie</b>				
Disponibilités	357 030	354 876	2 155	0,61
51201000 CM CPEF - 001902	7 695	98 645	-90 950	-92,20
51201100 CM IDF - 004904	153 903		153 903	
51202000 CM LIVRET B CPEF - 651001	13 293	249 175	-235 882	-94,67
51202100 CM LIVRET B IDF - 121001	44 052		44 052	
51203000 CM LE PAS - 330300	421	1 618	-1 197	-73,96
51204000 CM LIVRET A LE PAS-332701	4 702	4 675	27	0,59
51204100 CA C/CT IDF - 653883	56 069		56 069	
51204110 CA CSL IDF - 654600	10		10	
51204200 CA C/CT CPEF - 278094	45 276		45 276	
51204210 CA CSL CPEF - 654529	30 041		30 041	
51205000 CM LIVRET B LE PAS - 331000	684	684		
51206000 CA C/CT LE PAS - 654138	328		328	
51870000 INTERETS COURUS A RECEVOIR	265		265	
53000000 CAISSE CPEF	24	24		
53010000 CAISSE IDF	268	55	213	386,17
<b>Comptes de régularisation</b>				
Charges constatées d'avance	2 093	1 137	956	84,05
48600000 CHARGES CONSTAT.D AVANCE	2 093		2 093	
48610000 CHARGES D'AVANCE CPEF		532	-532	-100,00
48611000 CHARGES D'AVANCE IDF		605	-605	-100,00
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>432 985</b>	<b>427 479</b>	<b>5 506</b>	<b>1,29</b>
<b>TOTAL ACTIF GENERAL</b>	<b>670 863</b>	<b>437 314</b>	<b>233 549</b>	<b>53,41</b>

## - BILAN PASSIF DETAILLE -

LE PAS SUD BOURGOGNE

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
<b>FONDS PROPRES</b>				
Fonds associatifs sans droit de reprise	49 202	49 202		
10210000 VALEURS DU PATRIMOINE	48 848	48 848		
10260000 LIB. AYANT CARACTERE D'APPORT	354	354		
Report à nouveau	239 070	216 178	22 892	10,59
11000000 R.A.N. PLANIFICATION	163 675	162 157	1 518	0,94
11010000 R.A.N. E.D.V.	-24 518	-24 518		
11020000 R.A.N. INSTANTS DE FAMILLE	101 402	79 917	21 485	26,88
11900000 REPORT A NOUVEAU (DEBITEUR)	-1 489	-1 378	-112	8,10
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	41 596	22 892	18 704	81,71
	<b>329 867</b>	<b>288 272</b>	<b>41 596</b>	<b>14,43</b>
Subventions d'investissement sur biens non revouvalabes	2 094	4 182	-2 088	-49,94
13110000 SUBVENTION DEPARTEMENT 71 CPEF13900000	11 999	14 199	-2 200	-15,49
SUBV. CAF INSCRITE A RESULTAT		-2 164	2 164	-100,00
13910000 SUBV.INVES.INSCR.RESULTAT CPEF	-9 905	-7 853	-2 052	26,13
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>331 961</b>	<b>292 454</b>	<b>39 507</b>	<b>13,51</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques		4 500	-4 500	-100,00
15180000 PROVISION RISQUE ET CHARGE		4 500	-4 500	-100,00
Provisions pour charges	32 762	40 841	-8 080	-19,78
15300000 PROVISION POUR PENSIONS CPEF	16 516	25 940	-9 424	-36,33
15310000 PROVISION POUR PENSIONS IDF	16 245	14 901	1 344	9,02
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>32 762</b>	<b>45 341</b>	<b>-12 580</b>	<b>-27,74</b>
<b>DETTES (1)</b>				
Emprunts et dettes auprès des établissement de crédit (2)	189 882		189 882	
16410000 EMPRLNT - PRET IMMOB 200.000€	189 882		189 882	
Emprunts et dettes financières divers (3)	139		139	
16880000 Intérêts courus	139		139	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 410	26 464	-5 055	-19,10
401 FOURNISSEURS	12 264	7 681	4 583	59,67
408 FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	9 145	18 784	-9 638	-51,31
Dettes fiscales et sociales	92 877	73 054	19 823	27,13
421 PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES	12 035		12 035	
42810000 PERSONNEL CHARGES A PAYER	5 855		5 855	
42820000 CONGES PAYES CPEF	7 524	7 156	368	5,15
42821000 CONGES PAYES IDF	9 592	8 405	1 187	14,12

## - BILAN PASSIF DETAILLE -

LE PAS SUD BOURGOGNE  
du 01/01/2022 au 31/12/2022

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
4310000 URSSAF CPEF	18 050	16 005	2 045	12,78
4311000 URSSAF IDF	13 243	13 402	-159	-1,18
4372000 FRAIS DE SANTE	2 063	1 905	158	8,27
4373000 RETRAITE CPEF	6 688	6 038	650	10,76
43731000 RETRAITE IDF	3 670	4 028	-357	-8,87
4382000 CHARGES SUR CONGES PAYES CPEF	3 139	3 019	120	3,97
43821000 CHARGES SUR CONGES PAYES IDF	4 236	3 621	615	16,97
44210000 ETAT - IMPOTS ET TAXES RECOUVR	2 057	1 102	955	86,62
44400000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	22		22	
44410000 ETAT IMPOTS PLCTS FINANC. CPEF	18	61	-43	-70,41
44411000 ETAT IMPOTS PLCTS FINANC. IDF	38	44	-6	-13,67
44810000 ETAT, CHARGES A PAYER	130		130	
44860000 CHARGES A PAYER CPEF	2 139	3 245	-1 106	-34,08
44861000 CHARGES A PAYER IDF	2 149	2 401	-252	-10,50
44862000 TAXE SUR LES SALAIRES CPEF	105	1 368	-1 263	-92,32
44862100 TAXE SUR LES SALAIRES IDF	123	1 254	-1 131	-90,19
Produits constatés d'avance	1 832		1 832	
48700000 PROD. CONSTATES D'AVANCE CPEF	1 832		1 832	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>306 140</b>	<b>99 519</b>	<b>206 622</b>	<b>207,62</b>
<b>TOTAL PASSIF GENERAL</b>	<b>670 863</b>	<b>437 314</b>	<b>233 549</b>	<b>53,41</b>

## - COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -

LE PAS SUD BOURGOGNE

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
<b>Produits d'exploitation</b>				
Production vendue - services	16 331	17 905	-1 573	-8,79
70600000 PRESTATIONS DIVERSES - CPEF	1 430	2 391	-961	-40,21
70601000 PRESTATIONS IDF	612		612	
70610000 REMB. FEUILLES SOINS CPEF	6 961	5 413	1 548	28,61
70611000 PARTICIP. FAMILLES - ER - IDF		1 140	-1 140	-100,00
70612000 PARTIIP. FAMILLES - SP- IDF	45	65	-20	-30,77
70613000 PARTICIP. FAMILLES - MF - IDF	2 160	3 454	-1 294	-37,46
70623000 REMB. MATERIEL MEDICAL CPEF	693	464	229	49,38
70630200 REMB.ANALYSES LABO.DEPT71 CPEF	205	411	-206	-50,24
70631000 REMB.CONTRACEPTION DEPT71 CPEF	1 251	2 165	-914	-42,21
70633000 PHARMACIE IST (CPAM) - CPEF		24	-24	-100,00
70634000 DEPISTAGE ANALYSES CPAM-CPEF	2 975	2 378	597	25,09
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>16 331</b>	<b>17 905</b>	<b>-1 573</b>	<b>-8,79</b>
Subventions d'exploitation	476 237	482 015	-5 778	-1,20
74110000 SUBV. DEPARTEMENT 71 IDF	94 000	94 000		
74113100 SUBV. CNAF - MEDIATION IDF	59 692	83 531	-23 839	-28,54
74113200 SUBV. CNAF - ER IDF	82 529	55 517	27 012	48,66
74114000 SUBV. COUR APPEL MEDIATION IDF	4 523	4 463	60	1,34
74114100 SUBV. COUR APPEL EDV IDF	18 000	17 550	450	2,56
74115000 SUBV. MSA ER IDF	4 934	6 554	-1 620	-24,72
74115100 SUBV. MSA MEDIATION IDF	1 500	6 451	-4 951	-76,75
74120000 SUBV. DEPARTEMENT 71 CPEF	186 169	185 819	350	0,19
74210000 SUBV. CPAM - PERSO SANTE CPEF		3 480	-3 480	-100,00
74220000 SUBV. D.R.D.F. CPEF	13 000	13 000		
74230000 SUBV. MAIRIE MACON CPEF	8 000	8 000		
74230010 SUBV. MAIRIE MACON IDF	1 050	1 050		
74231000 SUBV. MAIRIE CHARNAY IDF CPEF		100	-100	-100,00
74231100 SUBV. MAIRIE CLUNY CPEF		100	-100	-100,00
74231110 SUBV. MAIRIE CLUNY IDF		100	-100	-100,00
74231200 SUBV. MAIRIE SANCE CPEF	200	200		
74231210 SUBV. MAIRIE SANCE IDF	200	200		
74231300 SUBV. MAIRIE HURIGNY CPEF	50	50		
74231310 SUBV. MAIRIE HURIGNY IDF	50	50		
74231500 SUBV.COM.COM.CLUNYSOIS CPEF	900	900		
74231510 SUBV.COM.COM.CLUNYSOIS IDF	900	900		
74231600 SUB. COM.COM. MACON/ TOURNUS	270		270	
74231610 SUB COM.COM MACON/TOURNUS	270		270	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	77 438	17 362	60 076	346,01
78150000 REPRISE PROV POUR RISQUE ET CH	4 500		4 500	
78153000 REPRISE PROVISION IFC CPEF	9 424		9 424	
79100000 AUTRES TRANSFERT DE CHARGES	525		525	
79102000 MISE A DISPO PERSONNEL CPEF	34 424		34 424	



## - COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -

LE PAS SUD BOURGOGNE

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
79102100 MISE A DISPO PERSONNEL IDF	4 165		4 165	
79120000 TRANSFERT CHARGES (63-64) CPEF	9 743	6 292	3 451	54,85
79121000 TRANSFERT CHARGES (63-64) IDF	4 226	7 415	-3 189	-43,01
79121100 REMB. INDEM. JOURNAL. CPEF	2 856	2 019	837	41,45
79121110 REMB. INDEM. JOURNAL. IDF	7 376	1 636	5 740	350,77
79121200 TRANSFERT DE CHARGES LE PAS	200		200	
Autres produits	162	190	-28	-14,72
75800000 PRODUITS DIV.GESTION	21		21	
75802000 ADHESIONS - LE PAS	130	100	30	30,00
75810000 PDTS GESTION COURANTE IDF	11	80	-69	-86,24
75851000 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES IDF		10	-10	-100,00
<b>Total des produits d'exploitation I (1)</b>	<b>570 168</b>	<b>517 472</b>	<b>52 696</b>	<b>10,18</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 765	2 053	-288	-14,04
60100000 ACHATS PHCIE IST (RB CPAM)CPEF	26	28	-2	-6,67
60110000 ACHATS CONTRACEPTIFS CPEF	1 738	2 025	-286	-14,14
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	446	-136	582	-428,38
60310000 VAR STOCK DE PRODUITS CPEF	446	-136	582	-428,38
Autres achats et charges externes (3)	132 104	85 673	46 432	54,20
60420000 ANALYSES+ CONTRACTIONS CPEF	889	386	503	130,42
60421000 ANALYSES IST (RB CPAM) CPEF	2 664	2 343	321	13,70
60611000 EAU CPEF	106	74	32	43,36
60611100 EAU IDF	255	341	-86	-25,22
60612000 EDF CHAUFFAGE CPEF	1 165	1 221	-56	-4,55
60612100 EDF IDF	593	583	11	1,84
60612200 GDF IDF	2 067	1 510	557	36,89
60623000 ACHATS MATERIEL MEDICAL CPEF	747	595	152	25,57
60625400 PRODUITS D'ENTRETIEN IDF	364	511	-148	-28,86
60630000 PETIT MAT. ET OUTILLAGE CPEF	5 104	2 617	2 487	95,06
60631000 PETIT MAT. ET OUTILLAGE IDF	2 034	6 315	-4 281	-67,79
60640000 FOURNIT. ADMINISTRATIVES CPEF	1 110	1 226	-117	-9,52
60641000 FOURNIT. ADMINISTRATIVES IDF	935	1 210	-275	-22,75
61100000 SOUS-TRAITANCE GENERALE CPEF	5 095		5 095	
61110000 SOUS-TRAITANCE GENERALE IDF	125	320	-195	-60,96
61320000 LOCATION CPEF	2 315	7 088	-4 773	-67,34
61321000 LOCATION IDF	11 179	12 191	-1 012	-8,30
61400000 CHARGES DE COPROPRIETE CPEF	1 002		1 002	
61410000 CHARGES DE COPROPRIETE IDF	629		629	
61520000 ENT. LOCAUX CPEF	216	146	70	48,00
61521000 ENT. LOCAUX IDF	440	3 169	-2 729	-86,12
61550000 ENTRETIEN MATERIEL CPEF	262	732	-470	-64,27
61551000 ENTRETIEN IDF		164	-164	-100,00

## - COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -

LE PAS SUD BOURGOGNE  
du 01/01/2022 au 31/12/2022

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
61560000 MAINTENANCE CPEF	3 495	1 114	2 381	213,74
61561000 MAINTENANCE IDF	3 570	1 544	2 026	131,23
61600000 ASSURANCES PROF. CPEF	678	505	172	34,11
61610000 ASSURANCES PROF. IDF	541	488	53	10,92
61820000 DOCUMENTATION CPEF	47	176	-129	-73,50
61821000 DOCUMENTATION IDF	98	62	36	58,54
62140000 MISE A DISPOSITION IDF	34 424		34 424	
62141000 MISE A DISPOSITION CPEF	4 165		4 165	
62230000 HON. SUPERVISION INDIV. CPEF	899	1 440	-542	-37,60
62231000 HON. SUPERVISION COLLECT. CPEF	2 060	1 920	140	7,29
62231100 HON. SUPERVISION IDF	2 330	2 950	-620	-21,02
62270000 FRAIS D'ACTES CPEF		525	-525	-100,00
62280000 AUTRES HONORAIRES CPEF	14 556	9 303	5 253	56,47
62281100 AUTRES HONORAIRES IDF	5 516	5 705	-189	-3,31
62300000 PUBLICITE IDF	1 905	5 487	-3 582	-65,28
62310000 PUBLICITE CPEF	1 872		1 872	
62510000 FRAIS DEPLACEMENTS CPEF	775	553	222	40,21
62510100 FRAIS DEPLACEMENTS IDF	2 032	1 576	456	28,95
62570000 RECEPTIONS CPEF	206	117	89	75,56
62571000 RECEPTIONS IDF	287	333	-46	-13,90
62572000 RECEPTIONS - LE PAS	323	174	150	86,24
62630000 AFFRANCHISSEMENT CPEF	293	191	102	53,16
62631000 AFFRANCHISSEMENT IDF	209	292	-83	-28,42
62650000 TELEPHONE CPEF	3 865	3 786	80	2,11
62651100 INTERNET IDF	2 980	3 114	-134	-4,30
62700000 FRAIS BANCAIRES CPEF	4 508	144	4 363	3 022,29
62710000 FRAIS BANCAIRES IDF	119		119	
62750000 SERVICES BANCAIRES	83		83	
62810000 COTISATIONS CPEF	209	891	-682	-76,55
62811000 COTISATIONS IDF	704		704	
62811200 COTISATIONS LE PAS	60		60	
62840000 FRAIS RECRUTEMENT IDF		360	-360	-100,00
62841000 FRAIS RECRUTEMENT		180	-180	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés	7 429	8 914	-1 485	-16,66
63110000 TAXE SUR LES SALAIRES CPEF	105	2 622	-2 517	-96,00
63111000 TAXE SUR LES SALAIRES IDF	123		123	
63330000 FORMAT. PROFESSIONNELLE CPEF	2 611	3 245	-634	-19,54
63331000 FORMAT. PROFESSIONNELLE IDF	3 143	2 918	225	7,71
63512000 TAXES FONCIERES CPEF	1 354		1 354	
63580000 AUTRES DROITS CPEF	93	129	-36	-28,27
Salaires et traitements	274 235	273 776	459	0,17
64110000 SALAIRES CPEF	125 193	142 944	-17 750	-12,42
64111000 SALAIRES IDF	129 296	127 202	2 093	1,65
64120000 CONGES PAYES CPEF	368	-926	1 295	-139,78

## - COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -

LE PAS SUD BOURGOGNE

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
64121000 CONGES PAYES IDF	1 187	2 985	-1 798	-60,24
64140000 INDEMNITES DIVERSES CPEF	7 012	1 536	5 477	356,64
64141000 INDEMNITES DIVERSES IDF	11 178	35	11 143	31 423,66
Charges sociales	99 725	112 679	-12 954	-11,50
64510000 URSSAF CPEF	29 586	34 946	-5 360	-15,34
64511000 URSSAF IDF	30 399	31 240	-841	-2,69
64520000 FRAIS DE SANTE CPEF	1 440	4 432	-2 993	-67,52
64520100 PREVOYANCE CPEF	1 907		1 907	
64521000 FRAIS DE SANTE IDF	757	1 735	-979	-56,39
64521100 PREVOYANCE IDF	2 169		2 169	
64530000 RETRAITE CPEF	9 663	11 897	-2 234	-18,78
64531000 RETRAITE IDF	8 692	8 822	-130	-1,48
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL CPEF	795	1 476	-681	-46,12
64751000 MEDECINE DU TRAVAIL IDF	668		668	
64800000 AUTRES CH.DU PERSONNEL CPEF	550	486	64	13,17
64801000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL IDF	713		713	
64820000 CHARGES S/ CONGES CPEF	120	560	-440	-78,59
64821000 CHARGES S/ CONGES IDF	615	1 345	-730	-54,30
64840000 DEPLACEMENTS FORMATION CPEF	1 061	1 047	14	1,33
64841000 DEPLACEMENTS FORMATION IDF	958	399	559	140,06
64870000 AUTRES FORMATIONS CPEF	5 643	8 643	-3 000	-34,71
64871000 AUTRES FORMATIONS IDF	3 390	5 650	-2 260	-40,00
64872000 AUTRES FORMATIONS LE PAS	600		600	
<b>DOTATION D'EXPLOITATION</b>				
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortissements	11 279	2 935	8 343	284,22
68110000 DOT. AUX AMORTISSEMENTS CPEF	11 022	2 116	8 905	420,78
68111000 DOT. AUX AMORTISSEMENTS IDF	257	819	-562	-68,67
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions	1 344	10 770	-9 426	-87,52
68150000 PROVISION EXPLOITATION CPEF		4 500	-4 500	-100,00
68153000 DOTATION PROV.IFC - CPEF		742	-742	-100,00
68153100 DOTATION PROV.IFC - IDF	1 344	5 528	-4 184	-75,69
Autres charges	29	8	21	247,91
65800000 CHARGES DE GESTION COURANTE	29	8	21	247,91
<b>Total des charges d'exploitations II (2)</b>	<b>528 357</b>	<b>496 674</b>	<b>31 683</b>	<b>6,38</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>41 811</b>	<b>20 798</b>	<b>21 013</b>	<b>101,03</b>
<b>Opérations en commun</b>				
<b>Produits Financiers</b>				
Autres intérêts et produits assimilés (5)	328	435	-107	-24,61
76800000 PRODUITS FINANCIERS CPEF	79	191	-111	-58,41
76810000 PRODUITS FINANCIERS IDF	157	182	-25	-13,68
76820000 PRODUITS FINANCIERS - LE PAS	92	63	29	46,37

## - COMPTE DE RESULTAT DETAILLE -

LE PAS SUD BOURGOGNE

du 01/01/2022 au 31/12/2022

	N	N-1	Variation	
			en €	en %
<b>Total des produits financiers (V)</b>	<b>328</b>	<b>435</b>	<b>-107</b>	<b>-24,61</b>
<b>Charges Financières</b>				
Intérêts et charges assimilées (6)	2 412		2 412	
66110000 INTERETS EMPRUNT	2 412		2 412	
<b>Total des charges financières (VI)</b>	<b>2 412</b>		<b>2 412</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)</b>	<b>-2 083</b>	<b>435</b>	<b>-2 519</b>	<b>-578,42</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV V - VI)</b>	<b>39 728</b>	<b>21 234</b>	<b>18 494</b>	<b>87,10</b>
<b>Produits Exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 000		4 000	
77120000 PRODUITS EXCEPTIONNELS CPEF	2 000		2 000	
77121000 PRODUITS EXCEPTIONNELS IDF	2 000		2 000	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 088	1 763	325	18,45
77700000 QUOTE-PART SUBV. INVEST. IDF	36	213	-178	-83,29
77710000 QUOTE PART SUBV.INVEST.CPEF	2 052	1 550	503	32,45
<b>Total des produits Exceptionnels VI</b>	<b>6 088</b>	<b>1 763</b>	<b>4 325</b>	<b>245,37</b>
<b>Charges Exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 650		2 650	
67100000 CHARGES EXCEPT. ECART PROV SUB CPEF	2 650		2 650	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 492		1 492	
67510000 VNC CPEF	1 492		1 492	
<b>Total des charges exceptionnelles VII</b>	<b>4 142</b>		<b>4 142</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)</b>	<b>1 946</b>	<b>1 763</b>	<b>183</b>	<b>10,40</b>
Impôts sur les bénéfices	78	105	-27	-25,58
69500000 IMPOTS S/LES BENEFICES	22		22	
69510000 IMPOTS PLCTS FINANCIERS CPEF	18	61	-43	-70,41
69511000 IMPOTS PLCTS FINANCIERS IDF	38	44	-6	-13,67
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>576 584</b>	<b>519 670</b>	<b>56 914</b>	<b>10,95</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>534 988</b>	<b>496 778</b>	<b>38 210</b>	<b>7,69</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>41 596</b>	<b>22 892</b>	<b>18 704</b>	<b>81,71</b>

## ANNEXE COMPTABLE

# LE PAS SUD BOURGOGNE

## Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 670 863€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 41 596€.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Faits caractéristiques de l'exercice

#### Évènements principaux :

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

#### Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

- Dérogations

Le plan comptable utilisé fait référence au plan des associations élaboré par le Conseil National de la Vie Associative (CNVA).

### Informations relatives au bilan

#### Immobilisations Corporelles et Incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition.

**Principaux Mouvements de l'exercice :**

Immobilisations Incorporelles et Corporelles	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute Fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebutis	
Frais d'établissement et de développement	-	-	-	-	-	-
Autres Immobilisations incorporelles	994	-	-	-	994	-
<b>Total Immobilisations Incorporelles (I)</b>	<b>994</b>	-	-	-	<b>994</b>	-
Terrain	-	-	20 100	-	-	20 100
Constructions	18 595	-	192 892	-	18 392	193 095
Installations techniques, matériels et outillages industriels	2 213	-	-	-	-	2 213
Installations générales, agencements, aménagements divers	9 341	-	27 822	-	-	37 163
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	38 622	-	-	-	13 135	25 487
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
<b>Total Immobilisations Corporelles (II)</b>	<b>68 771</b>	-	<b>240 814</b>	-	<b>31 527</b>	<b>278 057</b>
<b>Total Général (I + II)</b>	<b>69 765</b>	-	<b>240 814</b>	-	<b>32 521</b>	<b>278 057</b>

**Amortissements :**

Amortissements	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin D'exercice
		Amortissement	Amortissement	
<b>Frais établissement et développement (Total I)</b>	-	-	-	-
<b>Autres immobilisations incorporelles (Total II)</b>	<b>994</b>	-	<b>994</b>	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	7 201	-	7 201
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Constructions inst. générales, agencts, amén. constr.	17 846	67	17 710	202
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	2 213	-	-	2 213
Autres immo. corp.- Inst. générales, agencts, aménag. divers	5 246	2 744	-	7 990
Autres immo. corp.- Matériel de transport	-	-	-	-
Autres immo. corp.- Matériel de bureau et inform., mobilier	34 471	1 266	12 325	23 412
Autres immo. corp - Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
<b>Total Amortissement. Corporelles (Total III)</b>	<b>59 776</b>	<b>11 279</b>	<b>30 035</b>	<b>41 020</b>
<b>TOTAL Général</b>	<b>60 771</b>	<b>11 279</b>	<b>31 030</b>	<b>41 020</b>

**Durées d'amortissement :**

Immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire / Dégressif	20 à 50 ans
Matériel et Outillage	Linéaire / Dégressif	5 à 10 ans
Matériel de Transport	Linéaire / Dégressif	4 à 5 ans
Matériel de Bureau	Linéaire / Dégressif	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire / Dégressif	10 ans
Installations générales	Linéaire / Dégressif	10 à 20 ans

#### Produits à Recevoir :

Produits à Recevoir		Montant
Intérêts Courus	Immobilisations Financières	-
	Participation Groupe	-
	Participation Hors Groupe	-
	Clients	-
	Associés	-
	Valeurs Mobilières de Placement	265
Autres Produits	Facture à Établir	-
	RRR à obtenir, Avoir à Recevoir	-
	Personnel	-
	Sécurité Sociale	-
	État	-
	Divers	61 946
<b>Total</b>		<b>62 211</b>

#### État des Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES CREANCES		Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations		-	-	-
Prêts		-	-	-
Autres immobilisations financières		840	-	840
Clients douteux ou litigieux		-	-	-
Autres créances clients		-	-	-
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée		-	-	-
Personnel et comptes rattachés		11 782	11 782	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
État et collectivités Publiques	Impôts sur les bénéfices	-	-	-
	Taxe sur la valeur ajoutée	-	-	-
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
	Divers	-	-	-
Groupe et associés		-	-	-
Débiteurs divers		61 946	61 946	-
Charges constatées d'avance		2 093	2 093	-
<b>Totaux</b>		<b>76 661</b>	<b>75 821</b>	<b>840</b>
Prêts accordés en cours d'exercice		-	-	-
Remboursements obtenus en cours d'exercice		-	-	-
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		-	-	-

#### Valeur Mobilières de placement et trésorerie :



Trésorerie	N	N - 1
Valeurs Mobilières de Placement	-	-
Banques	357 030	354 876
<b>Total</b>	<b>357 030</b>	<b>354 876</b>

### État des Dettes :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	+ 1an, 5 ans au +	A + 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à + de 1 an à l'origine	189 882	12 287	50 777	126 818
Emprunts et dettes financières divers	139	139	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	21 410	21 410	-	-
Personnel et comptes rattachés	35 007	35 007	-	-
Sécurité sociale et autres organismes	51 089	51 089	-	-
Impôts sur les bénéfices	78	78	-	-
T.V.A.	-	-	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	6 703	6 703	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	1 832	1 832	-	-
<b>TOTAUX</b>	<b>306 140</b>	<b>128 545</b>	<b>50 777</b>	<b>126 818</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	-	-	-	-
Emprunts remboursés en cours d'exercice	-	-	-	-
Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	-	-	-	-

## Charges à Payer :

Charges à Payer :		Montant
Congés payés	Congés payés	7 524
	Charges sociales	3 139
	Charges fiscales	-
Intérêts Courus	Emprunts et Dettes	139
	Dettes participations Groupes	-
	Dettes participations Hors Groupe	-
	Dettes sociétés en participation	-
	Fournisseurs	-
	Associés	-
	Banques	-
	Concours bancaires courants	-
Autres Charges	Factures à recevoir	9 145
	Remise Rabais Ristournes, Avoir à établir	-
	Participations des salariés	-
	Personnel	-
	Organismes Sociaux	-
	Autres charges fiscales	4 516
	Divers	-
<b>Total</b>		<b>24 463</b>

## Autres Informations Spécifiques :

### Valorisation des contributions volontaires :

Néant.

## Engagements en matière des pensions et retraite

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

### Indemnité de départ à la retraite

Engagement total : 32 761 €

#### Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'initiative du salarié à l'âge de 60-62 ans
- taux d'actualisation net : 3.75 %
- revalorisation des salaires : décroissance moyenne
- turn over : faible
- taux de mortalité : INSEE 2022